

Séance du jeudi 26 novembre 1959

SOMMAIRE :

EXCUSE :

Absence motivée, page 2.

DEMISSION :

De **M. Baize**, représentant de l'arrondissement de Thuin, p. 2.

ELECTION :

De **Mme Deleau-Prince**, premier membre suppléant de la liste sur laquelle figurait M. Baize, qui prête serment, p. 2.

PROPOSITION DE LOI :

IMPRESSION ET DISTRIBUTION :

Le bureau a autorisé l'impression et la distribution d'une proposition de loi, p. 2.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT :

Communication de M. le Premier Ministre et interpellation jointe de **M. Chalmet** adressée à M. le Ministre de l'Agriculture « au sujet de la situation alarmante de l'agriculture par suite de la sécheresse et des mesures que le gouvernement compte prendre dans ce domaine pour venir en aide aux agriculteurs sinistrés ».

1. Suite de la discussion. — *Orateurs* : **M. Eyskens**, Premier Ministre, p. 2. — **MM. du Bus de Warnaffe, Bohy, Leburton, Lahaye, Dejace**, p. 12.

2. Rappel à l'ordre de **M. Van Eynde**, p. 3.

3. Motion d'ordre de **M. Hossey**. — *Orateurs* : **M. le Président, MM. Bohy, du Bus de Warnaffe, Van Eynde, Parisis**, p. 8.

4. La Chambre décide d'entendre **M. Van Eynde**, après **MM. Major et Hoyaux**, p. 9.

5. Intervention de **M. Van Eynde**. — *Orateurs* : **M. le Président**, p. 9. — **MM. Harnegnies, Parisis**, p. 10.

6. La Chambre confirme le rappel à l'ordre de **M. Van Eynde**, p. 10.

7. Motion d'ordre de **M. Leburton**. *Orateur* : **M. Parisis**, p. 15.

8. L'exclusion de **M. Van Eynde** est prononcée, p. 16. — *Orateur* : **M. Van Eynde**, p. 15.

9. Suspension de séance, p. 16.

10. Vote par appel nominal sur l'ordre du jour de confiance, p. 18. — Déclaration avant le vote de **MM. L. Collard, G. Moulin**, p. 16. — **MM. Van der Elst, Moyersoën**, p. 18.

11. Proposition de **M. le Président**, en vue de limiter, jusqu'à la fin de cette séance, l'expulsion de **M. Van Eynde**. — *Orateurs* : **M. Larock, M. le Président, MM. Huysmans, Charpentier, Cornet**, p. 17.

INTERPELLATION (Demande) :

De **M. Major** au gouvernement (Situation économique, chômage et position dans le Marché commun). *Orateurs* : **M. le Président, M. Major, M. Eyskens**, Premier Ministre, p. 11.

VOTE :

Vote sur l'ordre du jour de confiance, déposé à la suite de l'interpellation de **M. Chalmet**, p. 19.

INTERPELLATION (Demande) :

De **M. Cudell** à M. le Ministre de la Défense Nationale (Réforme de l'armée), p. 19.

Vergadering van donderdag 26 november 1959

INHOUDSOPGAVE :

VERONTSCHULDIGD :

Gemotiveerde afwezigheid, bladzijde 2.

ONTSLAG :

Van de heer **Baize**, volksvertegenwoordiger van het arrondissement Thuin, blz. 2.

VERKIEZING :

Van **Mevr. Deleau-Prince**, eerste opvolgster op de lijst waarop de heer Baize voorkwam; ze legt de grondwettelijke eed af, blz. 2.

WETSVOORSTEL :

DRUKKEN EN RONDDALEN :

Het bureau heeft het drukken en ronddelen toegelaten van een wetsvoorstel, blz. 2.

MEDEDELING VANWEGE DE REGERING :

Mededeling vanwege de heer Eerste-Minister en toegevoegde interpellatie van de heer **Chalmet** gericht tot de heer Minister van Landbouw « betreffende de noodtoestand in de landbouw ingevolge de droogte en de maatregelen welke de regering in deze zou nemen om de getroffen landbouwers ter hulp te komen ».

1. Voortzetting van de bespreking. *Spreekers* : de heer **Eyskens**, Eerste-Minister, blz. 2. — De heren **du Bus de Warnaffe, Bohy, Leburton, Lahaye, Dejace**, blz. 12.

2. Terugroeping tot de orde van de heer **Van Eynde**, blz. 3.

3. Ordemotie van de heer **Hossey**. — *Spreekers* : de heer **Voorzitter**, de heren **Bohy, du Bus de Warnaffe, Van Eynde, Parisis**, blz. 8.

4. De Kamer beslist de heer **Van Eynde** na de heren **Major en Hoyaux** te horen, blz. 9.

5. Tussenkomst van de heer **Van Eynde**. — *Spreekers* : de heer **Voorzitter**, blz. 9. — De heren **Harnegnies, Parisis**, blz. 10.

6. De Kamer bevestigt de terugroeping tot de orde van de heer **Van Eynde**, blz. 10.

7. Ordemotie van de heer **Leburton**. *Spreeker* : de heer **Parisis**, blz. 15.

8. De uitsluiting van de heer **Van Eynde** wordt uitgesproken, blz. 16. — *Spreeker* : de heer **Van Eynde**, blz. 15.

9. Schorsing van de vergadering, blz. 16.

10. Naamafroeping over de vertrouwensmotie, blz. 18. — Verklaringen vóór de stemming van de heren **L. Collard, G. Moulin**, blz. 16. — De heren **Van der Elst, Moyersoën**, blz. 18.

11. Voorstel van de heer **Voorzitter** ten einde de schorsing van de heer **Van Eynde** te beperken tot het einde van deze vergadering. — *Spreekers* : de heer **Larock**, de heer **Voorzitter**, de heren **Huysmans, Charpentier, Cornet**, blz. 17.

INTERPELLATIE (Verzoek) :

Van de heer **Major** tot de regering (Economische toestand, werkloosheid en positie in de Gemenschappelijke Markt). *Spreekers* : de heer **Voorzitter**, de heer **Major**, de heer **Eyskens**, Eerste-Minister, blz. 11.

STEMMING :

Stemming over de vertrouwensmotie neergelegd na de interpellatie van de heer **Chalmet**, blz. 19.

INTERPELLATIE (Verzoek) :

Van de heer **Cudell** tot de heer Minister van Landsverdediging (Legerhervorming), blz. 19.

ORDRE DES TRAVAUX :

COMMUNICATION DU BUREAU :

M. le Président fait une communication concernant l'ordre des travaux des prochaines séances. *Orateur* : M. Verroken, p. 19.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par MM. Bode, Claeys, Eneman, Moriau et Van Royen, p. 20.

RAPPORTS (Dépôt) :

Page 20.

REGELING DER WERKZAAMHEDEN :

MEDEDELING VANWEGE HET BUREAU :

De Voorzitter doet een mededeling betreffende de regeling der werkzaamheden voor de volgende vergaderingen. *Spreeker* : de heer Verroken, blz. 19.

VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de heren Bode, Claeys, Eneman, Moriau en Van Royen, blz. 20.

VERSLAGEN (Indiening) :

Bladzijde 20.

PRESIDENCE

DE

M. KRONACKER, PRESIDENT,

MM. Juste et Jaminet, secrétaires, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

La séance est ouverte à 14 heures.

VOORZITTERSCHAP

VAN

DE HEER KRONACKER, VOORZITTER.

De heren Juste en Jaminet, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSÉ. — VERONTSCHULDIGD.

M. Van Winghe, souffrant, prie la Chambre d'excuser son absence aux séances de cette semaine.

Voor deze week : de heer Van Winghe, ongesteld.

— Pris pour information.

Voor kennisneming.

DÉMISSION DE M. BAIZE, ROGER,
REPRÉSENTANT DE L'ARRONDISSEMENT DE THUIN.

Vérification complémentaire des pouvoirs de Mme Deleau-Prince, premier suppléant.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, par lettre en date du 25 novembre 1959, M. Roger Baize a fait parvenir au bureau sa démission de membre de la Chambre des Représentants.

Le suppléant appelé à le remplacer est Mme Deleau-Prince, qui avait été admise en cette qualité le 18 juin 1958.

Comme la vérification complémentaire prévue par l'article 235 du Code électoral ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, cette vérification n'a, dans les circonstances présentes, qu'un caractère de pure formalité.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, de passer aussitôt à l'admission de Mme Deleau-Prince comme membre de la Chambre, sans renvoi à une commission de vérification des pouvoirs.

Sommes-nous d'accord, Mesdames, Messieurs? (*Assentiment*.)

Il en sera donc ainsi.

Je proclame donc Mme Deleau-Prince membre de la Chambre des Représentants et je la prie de prêter serment.

Mme Deleau-Prince prête serment.

PROPOSITION DE LOI. — WETSVORSTEL.

Le bureau a autorisé l'impression de la proposition de loi de M. Lindemans, déterminant les circonscriptions administratives et judiciaires du Royaume.

Het bureau heeft het drukken toegelaten van het wetsvoorstel van de heer Lindemans, tot vaststelling van de bestuurlijke en gerechtelijke rechtsgebieden van het Rijk.

COMMUNICATION DE M. LE PREMIER MINISTRE ET INTERPELLATION JOINTE DE M. CHALMET ADRESSÉE A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE « AU SUJET DE LA SITUATION ALARMANTE DE L'AGRICULTURE PAR SUITE DE LA SÉCHERESSE ET DES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT COMPTE PRENDRE DANS CE DOMAINE POUR VENIR EN AIDE AUX AGRICULTEURS SINISTRÉS ».

Suite de la discussion.

MEDEDELING VANWEGE DE HEER EERSTE-MINISTER EN BIJGEOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER CHALMET GERICHT TOT DE HEER MINISTER VAN LANDBOUW « BETREFFENDE DE NOODTOESTAND IN DE LANDBOUW INGEVOLGE DE DROOGTE EN DE MAATREGELEN WELKE DE REGERING IN DEZE ZOU NEMEN OM DE GETROFFEN LANDBOUWERS TER HULP TE KOMEN ».

Vervolg van de bespreking.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous poursuivons la discussion de la communication de M. le Premier Ministre et de l'interpellation jointe de M. Chalmet adressée à M. le Ministre de l'Agriculture « au sujet de la situation alarmante de l'agriculture par suite de la sécheresse et des mesures que le gouvernement compte prendre dans ce domaine pour venir en aide aux agriculteurs sinistrés ».

Mevrouwen, Mijne Heren, wij vervolgen de bespreking over de mededeling vanwege de heer Eerste-Minister en de bijgevoegde interpellatie van de heer Chalmet gericht tot de heer Minister van Landbouw « betreffende de noodtoestand in de landbouw ingevolge de droogte en de maatregelen welke de regering in deze zou nemen om de getroffen landbouwers ter hulp te komen ».

Het woord is aan de heer Eerste-Minister.

De heer Eyskens, Eerste-Minister (*op het spreekgestoelte*). — Mijnheer de Voorzitter, Mevrouwen, Mijne Heren, mijn tussenkomst zal in aanzienlijke mate worden vergemakkelijkt, dank zij de verklaring afgelegd van op deze tribune, door de heer Minister De Vleeschauwer, in verband met het landbouwvraagstuk, en door de heer Van der Schueren, wat betreft de algemene economische politiek, het steenkoolvraagstuk en het energiebeleid; dank zij ook de substantiële redevoering gisteren uitgesproken door de heer Minister van Financiën.

Sommige redenaars, die het woord hebben genomen in de loop van dit reeds lange debat, hebben de regering het verwijt gemaakt, of tenminste de opmerking gemaakt, dat in de verklaring die ik heb afgelegd, niet alle vraagstukken worden vermeld of aangeraakt die de openbare belangstelling en de belangstelling van de Kamer kunnen weerhouden.

Er is gezegd geworden dat niet werd behandeld over de gezinspolitiek, over de vraagstukken van de jeugd, over de vraagstukken van de sport, en men zou er kunnen aan toevoegen dat niet werd gesproken over honderd en een andere problemen, die volgens verschillende graden en nuances onze aandacht gaande maken.

Ik wil het herhalen, en ik geloof dat iedereen het heeft begrepen, dat de regering niet van zins was een nieuwe regeringsverklaring af te leggen, maar alleen bij de aanvang van de parlementaire werkzaamheden voor het nieuwe jaar, te doen uitkomen welke de bedoelingen zijn van de regering in verband met de talrijke wetsontwerpen die werden ingediend, en welke haar bedoelingen zijn op financieel, sociaal en economisch gebied.

Wanneer men vraagt dat in alle bijzonderheden zou worden getreden van het regeringsbeleid, dan zouden achtereenvolgens al diegenen, die aan het hoofd staan van een ministerieel departement, op deze tribune moeten verschijnen. Dat gebeurt bij de behandeling van de begrotingen. Ik ben er ook van overtuigd dat alle problemen en opmerkingen die thans gemaakt werden, zullen herhaald worden wanneer wij kunnen overgaan tot de systematische bespreking van de begrotingen.

Ik wens echter te herhalen dat de regering haar verantwoordelijkheid niet wenst te ontwijken. De achtbare heer Grootjans heeft gisteren gezegd dat de verklaring van de regering eerlijk is, ook al is hij er niet volledig tevreden over. Ze is eerlijk bedoeld en alleszins klaar. Er werd niets in de schaduw gelaten, omdat wij willen kenbaar maken welke de moeilijke politieke vraagstukken zijn die de regering in de eerstvolgende weken zal aanpakken. De regering wenst eerst en vooral te weten of zij over een meerderheid beschikt om haar bepaalde regeringspolitiek uit te voeren, zonder hierbij de heer Leburton in alle bijzonderheden bij te treden, omdat ik de overtuiging ben toegedaan dat zeer binnenkort at deze aangelegenheden zeer breedvoerig zullen behandeld worden, en dan door de bevoegde Ministers, en zo nodig door mijzelf, de gewenste uitleg zal worden gegeven.

Men kent ons standpunt over de zetelaanpassing en over de hervorming van de kieswetgeving. De regering zal noch de toestand in Congo, noch de financiële moeilijkheden, noch andere omstandigheden inroepen, om haar verantwoordelijkheid ook maar enigszins te verminderen of te ontwijken.

Ik heb er ook de nadruk willen op leggen dat wij aan de meerderheid zullen vragen een beslissing te nemen in verband met artikel 123sexies van het Strafwetboek en in verband met het probleem van de schadevergoeding toegekend aan de Staat wegens daden van incivisme. Dat is een vraagstuk dat hangend is, alternatief in een van onze beide Kamers sedert het jaar 1947, en meer bepaald sedert april 1947, wanneer de toenmalige regering een amendement indiende bij een in de Senaat in behandeling zijnde wetsontwerp, ten einde deze kwestie te regelen.

Wij zijn van oordeel dat het ogenblik is gekomen om in dit verband onze verantwoordelijkheid te nemen.

Zoals ik het heb verklaard, hebben wij adviezen ingewonnen. Wij zijn de verplichting nagekomen die wij hebben aangegaan, ook tegenover u, Mevrouwen, Mijne Heren, toen wij hebben gezegd in de regeringsverklaring van verleden jaar, dat in verband met deze en andere kwesties, adviezen van vaderlandslievende verenigingen zouden worden ingewonnen. Deze adviezen zullen worden bekend gemaakt, want het is nodig dat deze aangelegenheden in volledige klaarheid zouden worden behandeld.

Ik behoor niet tot diegenen die, omdat bemerkings of suggesties van de oppositie komen, deze stelselmatig zou afwijzen.

In verband met deze kiese vraagstukken, heeft de heer Leburton gezegd :

Je m'excuse, Monsieur Leburton, de ne pas reprendre textuellement l'Analytique, mais j'ai pris vos paroles au vol :

« Nous sommes d'accord pour appliquer une politique de clémence, même une politique de pardon, quinze années après la guerre, mais nous ne voulons pas l'oubli. »

Monsieur Leburton, je crois que sur ce point nous sommes à peu près d'accord. Nous ne demandons pas l'oubli complet non plus; cependant, nous estimons que l'on peut admettre l'oubli des fautes minimes ou excusables. Nous voulons, et je crois que vous le voulez aussi, et je vous en félicite, appliquer une politique humaine, une politique raisonnable. Vous voulez, et nous voulons, que soient respectés ceux qui sont allés jusqu'au suprême sacrifice.

J'ai la conviction que si l'on veut se placer sur cette base et dans cet esprit...

M. De Sweemer. — Où est Elias? Quel sera son sort après votre accord avec les libéraux. Votre silence, Monsieur le Ministre, est une réponse.

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... on peut mettre fin à ces contestations qui ont duré trop longtemps. Je crois que le moment est venu de donner une solution à l'ensemble de ces questions, et le gouvernement n'hésitera pas à prendre ses responsabilités.

M. Leburton. — Je m'excuse de vous interrompre, mais j'aimerais connaître votre avis en ce qui concerne l'amnistie.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Votre interruption ne me gêne nullement. Vous n'ignorez pas que, ni le parti social-chrétien ni le parti libéral, qui sont au pouvoir, ni vous autres d'ailleurs, nous n'avons inscrit l'amnistie dans notre programme. D'autre part, vous connaissez le programme du gouvernement, approuvé par la majorité au mois de novembre de l'année dernière.

Je me tiens strictement à ce programme. Il est déjà assez difficile de l'exécuter... (Rires.)

M. Anseele. — A qui le dites-vous?

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... d'autant plus que le gouvernement est harcelé de toutes parts et qu'il existe dans ce pays beaucoup de groupes de pression de toute espèce, dans le domaine social, culturel...

M. Larock. — ... financier.

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... économique.

UNE VOIX A GAUCHE : ... et sentimental! (Rires sur les bancs socialistes.)

M. Eyskens, Premier Ministre. — Ce qu'on peut reprocher au gouvernement, et là je suis en aveu (ah! ah! ironiques à gauche), c'est qu'il a fait trop de choses à la fois. Quand j'ai dit qu'en tout cas le gouvernement opposera un barrage à toutes les initiatives qui pourraient mettre en danger le mécanisme financier, j'espère que la Chambre m'a bien compris. Cela veut dire que le gouvernement exécutera dans le calme l'entièreté de son programme, parce que je considère, en tant que chef du gouvernement, que ce programme constitue un contrat entre le gouvernement et sa majorité, mais c'est un contrat prévu pour quatre années. Il faut l'exécuter au rythme des possibilités, en tenant compte des réalités économiques et financières, et aussi de l'évolution du revenu national. Voilà ce que j'entends par faire des choses raisonnables. (Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens et libéraux.)

M. De Sweemer. — Alors, Elias reste en prison? (Colloques. — M. le Président frappe du maillet.)

Vous ne répondez pas, Monsieur le Premier Ministre, cela constitue une réponse.

M. Van Eynde. — Cela veut dire clairement, Monsieur le Premier Ministre, que comme l'amnistie n'est pas au programme du gouvernement, si le gouvernement reste au pouvoir... (Nouveaux colloques. — M. le Président frappe du maillet.)

M. le Président. — Le Premier Ministre seul a la parole. Si l'on continue à l'interrompre, je vais suspendre la séance. (Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens et libéraux.)

M. Van Eynde. — Allez surveiller les cours de la bourse!

M. De Sweemer. — On est ici pour poser des questions au Premier Ministre, mais il n'y répond pas.

Qu'est-ce qu'on va faire d'Elias? C'est une question très simple. (Colloques. — M. le Président frappe du maillet. — Interruption de M. Van Eynde. — Protestations à droite.)

M. le Président. — Monsieur Van Eynde, je regrette de devoir vous rappeler à l'ordre.

M. Van Eynde. — Encore une fois, vous êtes beaucoup trop nerveux, Monsieur le Président.

M. le Président. — C'est vous qui l'êtes, Monsieur. Vous vous condensez d'une manière qui déshonore la Chambre. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. De Sweemer. — Parlons d'Elias, c'est mieux.

Pas de réponse?

De heer Eyskens, Eerste-Minister. — Ook wat de taalvraagstukken en de culturele vraagstukken betreft, zal de regering haar verantwoordelijkheid niet ontduiken. Een redenaar heeft gezegd dat het door de regering neergelegd ontwerp betreffende de cultuurraden zonder enige betekenis is.

Mevrouwen, Mijne Heren, wij zullen op deze aangelegenheid terugkomen wanneer het desbetreffende wetsontwerp zal worden behandeld. Ik zou echter willen weten of iemand in deze Kamer zou durven voorhouden dat wij cultuurraden moeten samenstellen, waarvan de macht zou liggen boven de macht van de regering, of, wat nog erger is, boven deze van de wetgevende Kamers. Het ontwerp van de regering, waarbij een stap gezet wordt in de richting van de culturele autonomie, verleent aan deze cultuurraden geen eigenlijke macht. Het is een macht om advies uit te brengen. In bepaalde omstandigheden zullen deze adviezen bekendgemaakt worden, zodat zij in feite een bindende betekenis zullen hebben. Wie kan echter komen voorstellen op deze tribune dat in onze wetgeving en in het kader van onze publiekrechtelijke organisatie, machten zouden afgedragen worden die behoren niet alleen tot de regering maar tot de wetgevende Kamers.

Een redenaar heeft gevraagd dat orde zou worden gebracht in de Staat. Het is niet deze zin dat ik een aantal en zeker de meeste der debatten in deze Kamer resumeer.

Orde in de Staat, dat wil zeggen, er voor zorgen dat de Staat doeltreffender werkt. In dit verband zal heel wat kunnen worden gezegd over de structuur van de regeringen en hun werkmethode.

Ik wil niet uitweiden over de samenstelling van de huidige regering. Het vraagstuk werd opnieuw aangesneden door de achtbare heer Van den Daele, die ik mijn dank betuigt omwille van het feit dat hij zijn vertrouwen stelt in het huidig beleid. Wat ik wil zeggen is dat dit inderdaad zou moeten overeenstemmen, opdat met het oog op de betere werking van de regering een beroep zou kunnen gedaan worden op de medewerking van staatssecretarissen.

Ik geloof dat ik terloops tijdens een interruptie zei dat de Nederlandse regering beschikt over 11 staatssecretarissen, die de Ministers bijstaan in hun taak. Orde in de Staat, dat wil niet noodzakelijk zeggen de uitgaven vermeerderen. Het moet helaas worden onderstreept dat de politiek van besparingen — de politiek waarover ik hoor spreken sinds ik in het parlement zetel, en waarover alle regeringen hebben gehandeld — zeer dikwijls ondoeltreffend is. Er worden zeer grote uitgaven gedaan ingevolge bepaalde politieke beslissingen. Er worden wetten goedgekeurd en de kleine besparingen geschieden soms ten koste van een ernstig en steviger beheer, en ten koste ook van de arbeid die moet worden verwezenlijkt door de Ministers en door de hoge administratie van het land.

De regering gaat echter de verbintenis aan haar controle-organismen te versterken of althans de reeds bestaande controle-organen — en deze zijn zeer talrijk — te doen functioneren.

Mijnheer de Minister van financiën, u ligt aan het vertrekpunt van een wet die wij tot stand hebben gebracht ten einde de controle door de parastatale organismen te versterken. De regering gaat de verbintenis aan opdracht te geven aan alle organismen en agenten, langs de ambtenaren om en langs de inspecteurs van financiën, tegenover welke soms kritiek wordt uitgeoefend, dat zij overal de controle en het toezicht zouden verscherpen.

Deze controles moeten worden gedaan, niet alleen in de Staat en de parastatale organismen, maar ook in de sector van de provincies en gemeenten.

Orde in de Staat, dat betekent ook dat alles juist zou worden bepaald in functie van de mogelijkheden.

Mevrouwen, Mijne Heren, dat is het waarom, dat is de betekenis van het Programmatiebureau, waarvan sommigen hebben gezegd dat het ondoelmatig is, hoewel zij niet in staat zijn te oordelen over de werkzaamheden die worden verricht ingevolge de opdracht die het Programmatiebureau heeft gekregen. Deze opdracht: bestaat erin — en ik wil er speciaal op drukken dat zij zal uitgevoerd worden — bepaalde financiële, economische en sociale hervormingen, die moeten worden doorgezet, te laten geschieden in het algemeen kader van het nationaal inkomen, en ook in functie van de controlecijfers en duidelijke gegevens, zodat men kan oordelen wat mogelijk is en wat niet mogelijk is.

De regering wil zich losrukken uit de atmosfeer en uit de mentaliteit die niet alleen eigen is aan België maar die toch in België in hoge mate is ontwikkeld, de mentaliteit die wil dat men steeds meer vraagt van de Staat.

Men vraagt de Staat massale uitgaven te doen, terwijl men tegelijkertijd weigert enige verantwoordelijkheid te nemen, hetzij wat de afschaffing van andere uitgaven betreft, — uitgaven die misschien in de rangorde van de dingen minder belangrijk zijn dan de uitgaven die worden gevraagd, — hetzij dat men in de openbare mening weigert — en dit op een algemene en brutale wijze — belastingen te betalen.

Voor een regering is het niet ideaal — en zeker niet voor deze regering — langs de weg van de belastingverhogingen al de vraagstukken te willen oplossen.

Ik betreur dat wij, om het evenwicht van de begroting voor 1960 te kunnen verzekeren, in die buitengewoon moeilijke omstandigheden, waarop de heer Minister van Financiën gisteren uitvoerig de aandacht heeft gevestigd, genoopt worden nieuwe belastingen te heffen.

Ik weet het, de logica vergt : ten eerste, dat men er voor zou zorgen dat het tempo van de staatsuitgaven zou aangepast zijn aan de economische expansie en de algemene evolutie van het inkomen; ten tweede, dat men, steunende op een fiscale hervorming die rechtvaardigheid zou brengen in het belastingstelsel, bepaalde fiscale maatregelen zou kunnen treffen.

Maar het is voor de regering onmogelijk alles te verwezenlijken en alles op te lossen in een handomdraai. Trouwens, hetgeen wij gedaan hebben — en ik ben gelukkig dat het door de openbare opinie wordt begrepen — is zeer aanzienlijk.

Er moet orde worden gebracht in het stelsel van de openbare aanbestedingen. Er moet worden vermeden dat een aanbesteding geschiedt voor 100 miljoen frank en dat het achteraf blijkt dat men 500 miljoen moet betalen.

Er moet komaf worden gemaakt met de administratieve hervorming, en ik ben gelukkig u te kunnen aankondigen, dat in dit verband de heer Albert Lilar, ondervoorzitter van de Ministerraad, in het bijzonder belast met de administratieve hervorming, binnenkort concrete voorstellen zal kunnen voorleggen. Wij wensen dat de administratieve hervorming zo spoedig mogelijk geschiedt, opdat onze administratie in onze publiekrechtelijke organisaties zou gevormd worden uit een elite-korps.

Mevrouwen, Mijne Heren, in dit debat is de grootste aandacht eigenlijk gegaan naar de financiële politiek. Het is onmogelijk een sociale en economische politiek te vestigen op ongezonde financiën. Ik herinner mij nog zeer goed dat verleden jaar — misschien bij de bespreking van de regeringsverklaring of bij een andere gelegenheid — een lid van de oppositie mij heeft toegeeroepen : « Vous n'avez pas les moyens de votre politique... »

M. Van Eynde. — Et vous avez répondu : « Oui! »

De heer Eyskens, Eerste-Minister. — ... waarop ik geantwoord heb : « Dat is inderdaad de grote handicap die de regering ondergaat. »

Mevrouwen, Mijne Heren, welk belang zou ik er bij hebben de waarheid te willen bewimpelen of vermommen? De regering ondergaat inderdaad een zeer zware handicap, omdat zij niet over de middelen beschikt, die ze nodig heeft om op de doelmatige en stelselmatige, maar ook op een geestdriftige wijze, een expansie te verwekken in het economisch leven, om de strijd te voeren tegen de werkloosheid, om de economische expansie aan te wakkeren. De regering is vertrokken van de toestand die u kent en het is niet nodig op het beleid van de voorgaande regeringen terug te komen. Er zijn dikwijls in het beleid boni's en deficieten geweest. Ik zou u de cijfers kunnen voorlezen in verband met het uitvoeren van onze begroting sedert 1947. Dat alles brengt geen aarde aan de dijk, maar een zaak is toch duidelijk : wij zijn geplaagd geworden vóór een moeilijk vertrekpunt door de economische recessie. Wij zijn begonnen in omstandigheden waarvan sommigen zegden — en die behoren tot de meerderheid — dat wij moesten vertrekken in dramatische omstandigheden. Ik heb ook suggesties gekregen van diegenen die toen zegden : de toestand is van die aard dat u eenvoudig uw programma moet verleggen voor de toekomst en een politiek van brutale aanpassing moet verwezenlijken, waardoor wij niet die investeringen zouden gedaan hebben die wij gedaan hebben. Ik heb gesproken over een programma dat uitgevoerd werd door de Minister van Openbare Werken en ik meen dat wij goed gedaan hebben. Op gebied van de woningnood, heeft de heer Minister van Volksgezondheid en van het Gezin een politiek gevolgd waardoor wij ook de koopkracht der minst goeuden van de bevolking hebben gesteund.

Ik ben ervan overtuigd dat, waren wij niet die weg opgegaan, wij de inflatie hadden gehad, temeer daar ik moet onderstrepen dat België de gevolgen van de recessie dieper heeft gevoeld. Het is de waarheid en sommige redenaars hebben het onderstreept — ondermeer de heer Tielemans — dat België inderdaad de economische herleving met een zekere vertraging heeft gevolgd, wanneer wij een vergelijking maken met wat geschied is in andere landen die behoren tot de Gemeenschappelijke Markt, tot welke wij zijn toegetreden en in de schoot van welke wij onze economische mogelijkheden en onze positie moeten durven verdedigen.

Ik geloof dat dank zij de gevolgde politiek, dank zij het doel hiervan, die investeringen economisch verantwoord zijn, want heel het programma van de openbare werken beantwoordt — is het waar of niet — aan absolute noodwendigheden. De gevolgde politiek en de economische resultaten, die zijn bereikt, dragen bij tot de economische herleving die nu geschiedt en die voor ons een periode van voorspoed in het vooruitzicht stelt. Ik zie ook met ongeduld dat de openbare schuld stijgt. Men heeft al te gemakkelijk de openbare schuld gebruikt om financieringen te doen langs de buitengewone begroting en dan vooral allerlei uitgaven, die in de ware zin van het woord geen buitengewone, maar produktieve uitgaven zijn.

EEN STEW LINKS : Dat is voor de heer Van Houtte.

De heer Eyskens, Eerste-Minister. — Men heeft al te gemakkelijk budgettaire tekorten bijgelegd door een beroep te doen op leningen. Het is daarom dat de huidige regering, die in alle sectoren grondige saneringen doorzet, wil dat ten minste de gewone begroting van 1960 in evenwicht zou zijn.

De openbare schuld is gestegen met meer dan 40 miljard tellens in de periode van 1950 tot 1954 en opnieuw van 1954 tot 1958.

En indien die stijging alleen ware gebeurd met het oog op het financieren van investeringen, dan zouden wij ons verheugen, want dan zouden wij weten dat de middelen, opgenomen op de kapitaalmarkt, gebruikt waren tot de verzevenlijking en de verbetering van de economische outillering van het land, en dat daardoor een basis zou gelegd zijn voor een verhoogd inkomen, en dat bijgevolg het automatisch feit van de meer opbrengst der belastingen, zonder dat wij de aanslagvoet ervan moeten verhogen, de nodige middelen zou verschaffen om de openbare schuld te delgen.

Mesdames, Messieurs, ainsi que je le disais, c'est surtout le problème financier qui a retenu l'attention de la plupart des orateurs.

A ce sujet, je n'entrerai pas dans certains détails parce que les considérations, qui ont été exposées hier après-midi à cette tribune par M. le Ministre des Finances, ont gardé, je crois, toute leur signification.

Le gouvernement vous ouvre les livres, Mesdames, Messieurs; le gouvernement dit toute la vérité, le gouvernement n'a rien à cacher! (Ah! ah! ironiques sur les bancs socialistes. — Cris.) Et je vais souligner, sans équivoque aucune (rires ironiques sur les bancs socialistes), les faiblesses, qui malgré nos efforts, subsistent dans le budget de 1960.

Mesdames, Messieurs, dans l'exposé général du budget des recettes et des dépenses, qui vous sera distribué demain (ah! enfin! sur les bancs socialistes), vous pourrez lire qu'en dix années, soit de 1948 à 1958, le revenu national nominal de la Belgique a augmenté de 57 p. c., et que les recettes de l'Etat ont été augmentées de 56 p. c.

Cela veut dire qu'abstraction faite des modifications survenues en matière d'impôts et en matière de dégrèvements, nous constatons pour une période de dix ans, une concordance presque parfaite entre l'évolution du revenu national et celle des recettes de l'Etat.

Mais ce qui est important et ce qui est grave, c'est que, par ailleurs, les dépenses de l'Etat ont été augmentées au cours de cette même période de dix années de 78 p. c.

Telle est l'origine de l'augmentation de la dette publique. Et encore pourrait-on s'en réjouir, si cette augmentation de dépenses supérieure au rythme d'évolution des recettes, était due uniquement aux dépenses productives, notamment aux grands travaux publics.

Vous savez tous que ce n'est pas le cas, car, hélas! les budgets extraordinaires ont contenu depuis des années des postes importants qui n'auraient pas dû y figurer et qui, dans un système financier logique et courageux devraient être financés par des recettes ordinaires.

Notre départ était difficile: un feuillet de crédits supplémentaires de plus de 10 milliards pour l'exercice 1958, déficit réduit à 8,200 milliards, grâce à des compressions et des annulations de crédit.

Mil neuf cent cinquante-neuf aura été une année difficile, elle aussi, que nous avons entamée avec un déficit de 5 milliards. Nous vous l'avions annoncé. Si nous avions opéré, brutalement, dès le début de 1959, les compressions qu'il eût fallu pour réaliser, en dépit de cet ensemble de crédits supplémentaires de dix milliards pour l'exercice 1958, l'équilibre du budget ordinaire, nous nous serions placés devant l'impossibilité de faire quoi que ce soit dans le domaine de l'expansion économique.

Voilà l'effort qui a été fait et je ne reviens plus sur les chiffres. J'ai le droit de le dire, l'effort qui a été fait est méritoire.

En ce qui concerne les crédits en 1960, ceux que nous sollicitons pour le budget ordinaire s'éleveront à 110 600 millions environ, contre 105 100 millions pour le budget initial de 1959, soit une augmentation de 5 milliards. Mais vous rendez-vous compte, Messieurs, — le pays en tout cas ne s'en rend pas compte, — de ce qui a été fait par le gouvernement pour limiter cette augmentation aux chiffres indiqués?

Je répète que, pour l'instruction publique, à la suite de l'augmentation du nombre d'élèves, de la démocratisation de l'enseignement et de l'application de la nouvelle loi scolaire, nous sommes confrontés avec une augmentation de 6 milliards.

En ce qui concerne les charges de la dette publique, l'augmentation est de 2 400 millions et pour les pensions elle est de 1 478 millions, en fait un milliard et demi. A la suite de la hausse de l'index des prix de détail, nous sommes obligés, par le jeu de l'adaptation automatique des traitements, des pensions et de certaines allocations à l'évolution de l'indice des prix, nous sommes obligés, dis-je, de décaisser une somme supplémentaire de 1 400 millions.

Cela signifie que ces seules augmentations qui doivent paraître à d'aucuns inévitables, se chiffrent à plus de 11 milliards.

Telle est la mesure de ce qui a été fait par ce gouvernement pour mettre de l'ordre dans les finances. Je puis le dire avec d'autant plus d'assurance que le Ministre des Finances a annoncé que le budget de 1960 sera en équilibre, qu'il le sera grâce à des amendements que nous introduirons avant le 31 décembre et qui doivent encore nous permettre de réaliser 860 millions de francs d'économies.

Il m'a été demandé: Faut-il que le budget de 1960 soit en équilibre?

Mesdames et Messieurs, si nous n'avions pas le fardeau du passé, cette augmentation excessive de la dette publique, j'aurais personnellement, quant à moi, osé prendre le risque d'ouvrir l'année 1960 avec un budget non pas équilibré, mais en déséquilibre seulement de 1 600 ou 1 800 millions, ce qui correspond à peu près à la somme que l'Etat voudrait obtenir grâce aux nouveaux impôts. Mais, vu le fardeau du passé, vu l'allure de la dette publique, je crois que le gouvernement a fait preuve de sagesse, — et je vous demande à tous de le comprendre, — en disant qu'il faut que ce budget de 1960 soit en équilibre.

Le gouvernement suppose et espère avec vous tous que l'année 1960 sera une année de reprise économique, et, disons-le, de prospérité. Par conséquent, il serait inconcevable qu'un pays comme la Belgique n'établisse pas au cours d'une année bonne ou présumée telle, un budget ordinaire en équilibre.

D'autre part, nous nous trouvons placés, et cela dans le cadre du budget extraordinaire, devant le problème du Congo, pour lequel, vous le savez, une aide financière particulièrement lourde est prévue.

Il faut non seulement maintenir la confiance au Congo, mais aussi en Belgique et c'est la raison péremptoire pour laquelle il faut, Messieurs de la majorité, soutenir le gouvernement lorsqu'il dit: Nous devons établir cet équilibre.

Enfin, nous sommes dans le Marché commun. Le Ministre des Finances a été obligé de prévoir une moins-value de recettes à cause de la réduction des droits d'entrée en application du Marché commun.

Le Marché commun fonctionne; je m'en félicite.

Je m'en félicite parce que nos industriels, nos producteurs, nos exportateurs, trouveront accès à un débouché comptant 163 millions de consommateurs.

Cela nous impose toutefois des devoirs, à la fois sur le plan politique et économique.

Je ne pourrais admettre, quant à moi, qu'un gouvernement s'engage dans cette concurrence accrue au sein du Marché commun sans partir d'une base financière saine, qui est aussi la base de toute politique d'expansion économique.

Pour maintenir cet équilibre il faudra, en effet, pratiquer une politique d'austérité, comme le signalait M. Van der Schueren. Cela signifie l'austérité de l'Etat, des administrations, des pouvoirs publics, dans un pays prospère où se développent l'expansion économique et le progrès social.

M. Van Eynde. — Que c'est bien dit!

M. A. Van Acker. — Vous y croyez, à ce budget en équilibre?

M. Eyskens, Premier Ministre. — J'y crois fermement, Monsieur Van Acker. D'ailleurs, les résultats sont déjà là. Pour le prouver, je pourrais... (interruption de M. Van Acker) vous rappeler toute la signification du brillant discours prononcé, à cette tribune... (nouvelle interruption de M. Van Acker) par M. Van der Schueren, Ministre des Affaires économiques, qui a prouvé qu'une solution est, enfin, donnée au problème de l'énergie, que nous ne pouvons limiter au problème du charbon sans commettre une erreur. M. Van der Schueren a prouvé, par une démonstration absolument convaincante, que le problème de l'utilisation de toutes les sources d'énergie est posé. Nous nous efforçons en ce moment de résoudre le problème charbonnier.

Les prix des charbons belges, je le répète, se trouvent actuellement au niveau du prix des charbons de la Ruhr. Il existe encore ce que l'on appelle une différence géographique, résultant des frais de transport. Celle-ci sera bientôt, elle aussi, résorbée.

Je vous le rappelle, M. Van der Schueren a pu annoncer une diminution considérable du prix de l'énergie électrique.

Le gouvernement apporte donc une solution fondamentale à la question charbonnière qui, depuis la libération, pèse sur toute l'économie du pays, sur notre système financier et, par ailleurs...

De heer De Keuleneir. — U hebt niets gedaan! Niets!

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... ce gouvernement revendique l'honneur d'avoir inauguré une véritable politique de reconversion. Je ne m'étendrai pas longuement sur le discours prononcé par M. Toubeau et ne répondrai pas à la remarque faite par M. Nazé, lorsqu'il nous dit que tout ce que nous faisons dans le Borinage

est de la poudre aux yeux... (*interruptions sur divers bancs*) et que la création de nouvelles usines dans cette région n'est qu'une vaine parade. Je ne lui répondrai même pas.

M. Nazé. — C'est plus facile!

M. Eyskens, Premier Ministre. — Je compte, moi, sur les Borains; ils savent ce qui se passe. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Van Eynde. — Les Borains de la West-Flandre vous acclament!

M. Nazé. — On vous obligera à répondre! On vous y obligera!

M. Eyskens, Premier Ministre. — J'ai entendu annoncer depuis nombre d'années dans les déclarations gouvernementales l'assainissement d'un secteur particulièrement éprouvé de la sécurité sociale, celui de l'assurance maladie-invalidité.

Voici de quoi il s'agit.

Plus de cinq milliards de déficit accumulé trouvent leur origine dans ce qu'on a appelé des avances récupérables, non inscrites dans les budgets, avances que nous ne pourrions — hélas! — jamais récupérer, Monsieur le Ministre des Finances, et vous le savez fort bien.

M. Van Eynde. — Il n'y a plus d'amis de M. Liebart dans cette salle!

M. Eyskens, Premier Ministre. — Le budget de 1960 prévoit toutes les dépenses que le gouvernement veut faire pour le secteur assurance maladie-invalidité. Je demande cependant à la Chambre et à l'opinion publique de bien vouloir comprendre que ce ne sont pas seulement intéressés à cette assurance maladie-invalidité, les mutualistes, c'est-à-dire les personnes inscrites individuellement dans des mutualités, mais également leur femme, leurs enfants, les familles. Ce secteur touche près de 5 millions de Belges.

Dans un pays comme la Belgique, un pays moderne, un pays progressiste, un pays pour lequel nous développons une politique de progrès...

M. Major. — Qui commence à être sous-développé!

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... il serait trop simpliste et contre-indiqué de dire que l'on peut réaliser des économies dans ce secteur en diminuant tout simplement les soins de santé, alors que nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'un grand effort s'impose pour couvrir certains grands risques, et notamment certaines maladies sociales.

Hélas, alors que tant d'abus mènent à dépenser tant d'argent, en couverture de petits risques, un effort supplémentaire devrait être fait pour certains maladies graves, la tuberculose, le cancer et d'autres.

Le gouvernement a élaboré un projet qui contient une solution. Cette solution peut n'être pas parfaite : je tiens à dire à l'opposition, et en particulier à M. Leburton, que si des suggestions valables sont faites par l'opposition, le gouvernement se fera un devoir non seulement de les prendre en considération, mais aussi de les accepter...

M. Van Eynde. — Comme pour le Congo!

M. Eyskens, Premier-Ministre. — ... s'ils permettent de résoudre ce problème extrêmement délicat et difficile. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. Brouhon. — Le Ministre de la Prévoyance sociale a fermé l'oreille à toutes nos suggestions.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Il doit être bien entendu... (*Nouvelles interruptions sur les bancs du parti socialiste.*)

M. Major. — En réponse à toutes les suggestions que nous avons faites, vous avez dit chaque fois qu'il était impossible de les réaliser.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Mesdames, Messieurs, deux choses doivent être bien entendues. Il faut que la réforme conduise à un assainissement et qu'elle permette de réaliser les économies qui sont prévues dans le système du gouvernement.

M. De Sweemer. — Sur le dos de qui?

M. Eyskens, Premier Ministre. — Ces économies seront obtenues grâce à un meilleur fonctionnement, au rétablissement de certaines responsabilités, et aussi à des économies qui seront faites dans le secteur de l'administration. L'administration et l'élaboration des statistiques, dans l'organisation de l'assurance maladie-invalidité, entraînent, si je ne me trompe, une dépense de quelque 100 millions de francs.

Une seconde chose doit être bien comprise. Cette réforme, qui doit être en application en 1960, ne peut pas aboutir au favoritisme politique (*applaudissements sur les bancs de la majorité et surtout sur les bancs libéraux*), c'est une réforme qui ne peut pas se faire de telle sorte que...

M. Van Eynde. — En voilà du culot!

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... qu'un système de mutualités soit favorisé par rapport à un autre système. Il faut que la réforme se fasse dans la clarté, d'une manière correcte et honnête, dans le but :

1° De mettre fin au scandale en vertu duquel on a donné partout des milliards et des milliards d'avances prétendues récupérables, sans que le législateur ait été consulté.

2° D'assurer à notre population une meilleure garantie en ce qui concerne les soins de santé. Cela implique aussi un contrôle plus sévère et mieux approprié afin de mieux éliminer les abus qui existent visiblement dans ce secteur. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mesdames, Messieurs, en 1959, le gouvernement dépensera probablement une somme de 4,7 milliards pour venir en aide aux chômeurs...

M. Castel. — Et pour venir en aide aux employeurs!

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... et 1,2 milliard pour remettre des chômeurs au travail par l'entremise des communes; comme il s'agit parfois de travaux dont la productivité est discutable ou nulle, les sommes dépensées dans ce secteur constituent aussi une aide indirecte aux chômeurs.

Le chômage est un problème très grave, d'autant plus qu'à la suite de la modernisation de l'industrie et de la rationalisation, nous constatons que la productivité augmente, que l'indice de production augmente, que les exportations croissent en volume, mais que se pose le problème de l'emploi. Le problème du chômage en Belgique ne peut pas être détaché du problème de la mise au travail. Mais, voyez-vous, nous vivons dans un pays, il faut s'en féliciter peut-être, en principe, qui a des frontières largement ouvertes, qui, depuis des années déjà, a été une préfiguration de ce Marché commun et j'espère que le Marché commun sera un marché libre du travail, qui permettra les migrations libres des hommes aussi bien que le mouvement libre des marchandises et des capitaux.

Il faut tout de même souligner qu'il y a probablement à l'heure actuelle 165 000 ou 170 000 travailleurs étrangers au travail en Belgique. Je ne prétends pas qu'ils ne méritent pas de travailler dans ce pays et qu'il n'y font pas de choses utiles, peut-être même des travaux que certains Belges ne peuvent pas faire. Mais le problème n'est pas là, et, lorsque l'on compare un tel chiffre avec le chômage en Belgique, cela prête tout de même à certaines réflexions. Nous sommes obligés d'agir avec une certaine sévérité en ce qui concerne l'augmentation de la main-d'œuvre étrangère.

M. De Sweemer. — Elias ne sera pas chômeur.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Mesdames et Messieurs, il y a des abus dans ce secteur comme dans tous ceux où intervient l'Etat. Cependant la réglementation du chômage, pour autant que je la connaisse, me paraît très bonne. Mais, ainsi que tout le monde en est convaincu, c'est dans l'application de celle-ci qu'il y a pas mal de choses à mettre au point.

Le secteur chômage sera lui aussi assaini par des mesures appropriées, dont la principale et la plus fondamentale doit toujours être de promouvoir la prospérité, l'expansion économique, la politique régionale et notamment la reconversion de certaines régions du pays qui posent le problème du chômage structurel et celui du vieillissement ou de la disparition de certaines industries.

M. Grootjans a bien voulu reconnaître, dans son intervention, que l'Etat fait un gros effort en ce qui concerne l'assainissement des chemins de fer.

Les interventions totales, ordinaires et extraordinaires, dans le budget initial s'élevaient pour 1958, à 8 033 millions. Des diminutions substantielles ont été opérées. Vous trouverez dans le budget de 1960 une différence de 800 à 900 millions, malgré les conséquences de l'augmentation de l'index qui obligent le Ministre du Commerce à augmenter, immédiatement et sur-le-champ, ses dépenses de 400 millions, alors que, pour des raisons économiques, il se trouve dans l'impossibilité d'augmenter le tarif des marchandises et que, pour des raisons sociales, il rencontre des obstacles invincibles dans l'augmentation du tarif des voyageurs.

M. De Sweemer. — Mais vous avez fait cette augmentation!

M. Eyskens, Premier Ministre. — Il faut tout de même qu'on se rende compte qu'il faut du courage. Il faut que la majorité accepte la discipline pour que ce courage gouvernemental ait quelque utilité. (*Colloques.*)

Il faut du courage pour diminuer le personnel là où il faut supprimer les lignes non rentables.

M. Nazé. — Mais vous ne remplissez pas vos obligations vis-à-vis de ce personnel.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Il faut faire des concentrations d'ateliers dans le but d'opérer des économies. C'est une chose désagréable, qui donne lieu à des protestations et à des interpellations. Que la majorité comprenne du moins cette action gouvernementale, qui doit finalement nous sortir de ce drame des chemins de fer! Si on laisse faire le Ministre des Communications, je suis convaincu que finalement la Belgique sera capable de réaliser, dans ce domaine, ce qui a été fait par la Hollande et de retrouver un jour une exploitation qui ne sera, peut-être pas rentable, mais qui sera en tout cas en équilibre.

Autre problème fondamental : celui des finances communales.

Si l'on fait l'historique des budgets et des gouvernements, il faut bien dire que très souvent on a hésité à intervenir dans le secteur des finances communales et provinciales, parce qu'il y a, a-t-on dit, de nombreux mandataires communaux sur les bancs des assemblées législatives. Le gouvernement fera appel aux mandataires communaux (*Colloques.* — *M. le Président frappe du maillet*) pour élaborer avec eux une politique d'assainissement de ce secteur. Le Ministre de l'Intérieur aura bientôt des réformes très concrètes à vous annoncer. D'accord avec lui, je puis vous dire...

UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES. : Il s'agit bien ici d'austérité communale.

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... que le gouvernement est sur le point de faire deux ou peut-être plusieurs expériences...

DES VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Tests!

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... — c'est une chose délicate et difficile — afin d'opérer le regroupement des communes. Vous savez ce que cela implique sur le plan politique, financier et administratif.

Ce regroupement des communes est nécessaire et il a d'ailleurs été annoncé dans la déclaration du gouvernement.

La Belgique est un pays qui compte plus de 2 000 communes, alors que la Hollande, pays dont la population est supérieure à la nôtre, compte encore — je dis encore, parce que tout un chemin a été parcouru — un bon millier de communes.

Le Conseil central de l'Economie — auquel, Messieurs de l'opposition, nous faisons très souvent appel, alors que vous avez plutôt ignoré cet organisme dans un récent passé — vient d'ailleurs d'émettre un avis dans lequel il demande que nous tentions d'ériger des communes comptant au moins 2 500 habitants. (*Bruit sur les bancs socialistes.*)

M. Brouhon. — Allez-vous suivre cet avis?

M. Van Eynde. — Si je comprends bien, vous essayez de remplacer M. Grootjans.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Le gouvernement n'hésitera pas, malgré les difficultés politiques qu'il peut rencontrer sur le plan local, à faire un pas dans cette direction. Nous choisirons deux ou trois régions qui, une fois de plus, seront des régions test afin de voir en toute clarté ce qu'on peut faire si on le veut.

Je suis persuadé qu'à la suite d'une telle démonstration, — je l'espère du moins — on rencontrera une plus grande compréhension pour prendre les décisions qui doivent amener à l'assainissement définitif des finances communales.

Mesdames, messieurs, le gouvernement vous a dit la vérité sur la situation financière. Le gouvernement vous répète que ce budget de 1960 est précaire et imparfait. Il vous répète qu'une somme de deux milliards, destinée à l'amortissement des emprunts des dommages de guerre, a été déplacée afin d'étaler cet amortissement. Cela ne résout nullement le problème de trésorerie, mais grâce à cette opération, on opère un allègement du budget.

Le gouvernement vous répète que les frais d'occupation, qui nous sont imposés à la suite de la présence de nos troupes en Allemagne, figurent encore au budget extraordinaire, alors qu'il faudrait qu'ils soient à l'ordinaire, parce qu'il s'agit d'une dépense de consommation. Bien entendu, dès 1957, cette dépense a été financée par l'extraordinaire, mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de faire mieux encore.

Le gouvernement souligne donc que le budget ordinaire en équilibre est basé sur un budget extraordinaire qui contient certaines dépenses qu'il faudrait éliminer. Tel est le sens de l'austérité que nous avons réclamée dans les dépenses publiques. Comment pourrait-on critiquer ces réformes fondamentales que nous faisons dans des secteurs malades depuis des années, puisque c'est par cette voie que nous parviendrons à assainir les finances du pays?

Du reste, un grand pas a été fait. Est-ce que l'opposition et d'autres qui nous critiquent de l'extérieur se rendent compte de ce que cela signifie quand on leur dit que le budget de 1960 est en équilibre. Alors que nous avons trouvé un déficit dans l'héritage.

M. A. Van Acker. — Quel déficit?

M. Eyskens, Premier Ministre. — Il y eut au budget de 1958 un déficit de 8,2 milliards au lieu du bon prévu de 5 milliards; cela représente un écart de plus de 13 milliards qui provient à concurrence de 10 milliards de crédits supplémentaires résultant de décisions que vous aviez prises, et à concurrence de 3 milliards d'une sous-estimation dans vos prévisions de recettes, Monsieur Van Acker! (*Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

M. A. Van Acker. — Il y a 13 milliards de déficit cette année-ci.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Le déficit de 1959, dont M. Van Acker nous dit qu'il s'élève à 13 milliards, se situera probablement entre 7 et 8 milliards. (*Exclamations sur les bancs socialistes.*)

Mesdames, Messieurs, les clameurs ne changent rien aux faits. La lutte contre les chiffres et les mathématiques est inutile.

Alors que nous sommes partis d'un déficit de 5 milliards pour 1959, déficit qui sera aggravé par la charge supplémentaire relative au chômage, soit 2,5 milliards en allocations et subventions, et 0,5 milliard pour la remise au travail, nous revenons à l'équilibre en 1960, malgré, par rapport à 1958, 6 milliards de charges supplémentaires pour l'instruction publique, provenant du pacte scolaire, de l'augmentation du nombre d'élèves et de l'extension de la politique de l'instruction publique, malgré aussi 2,5 milliards de supplément de charges pour la Dette publique et 1,5 milliard pour les pensions.

Quant à moi, je dis devant les Chambres, devant le pays, que c'est là la preuve d'une gestion sérieuse et sévère (*rires*), qui est à notre honneur.

M. Van Eynde. — C'est pour cela que tout le monde manifeste dans les rues.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Le gouvernement...

M. De Sweemer. — A qui le tour de manifester contre vous? (*Colloques.*)

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... sera donc obligé, comme il l'a annoncé, de prévoir des recettes fiscales supplémentaires, dans les limites tracées dans les déclarations qui ont été faites par le gouvernement du haut de cette tribune.

En ce qui concerne la taxation des carburants et de l'essence, le Ministre des Affaires économiques examine encore si on peut alléger l'incidence de l'augmentation de la taxation en faveur des consommateurs, mais je ne sais pas si une solution pourra être trouvée.

M. Van Eynde. — Il suffit que les libéraux aient voté et on ne l'examinera plus.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Grâce à la politique que nous appliquons, grâce à la politique d'expansion générale, grâce à la reprise dont nous n'avons pas tous les mérites, c'est évident...

M. Major. — Aucun.

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... à cette reprise qui heureusement pour nous se généralise dans le monde occidental, grâce à la fermeté de la gestion gouvernementale, à l'assainissement fondamental de certains secteurs malheureux depuis toujours... (*Rires.* — *Colloques.*)

M. Gelders. — ... grâce à son courage!

M. Eyskens, Premier Ministre. — ... grâce à l'assainissement des finances publiques, j'ai la conviction que nous pouvons avoir confiance dans cette politique de prospérité sociale.

Nous l'avons déjà réalisée, depuis que nous sommes au pouvoir, et nous poursuivrons cette politique, qui doit être fondée sur des bases économiques et financières sérieuses.

Ah, Messieurs, il est évident que la tâche que nous accomplissons est difficile, mais enfin, il y a un certain mérite à l'accomplir! Je crois, malgré le scepticisme et les critiques de l'opposition, — et les oppositions se conduisent toujours de la même façon... (*Colloques.*)

M. Van Eynde. — Où est-elle l'opposition, vous qui vivez par la grâce de M. Kasavubu! Si M. De Schryver n'était pas à Léopoldville, vous tomberiez.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Je crois que le pays, lui aussi, donne sa confiance au gouvernement. (*Applaudissements prolongés sur les bancs sociaux-chrétiens et libéraux.*)

RAPPEL A L'ORDRE. — TOT DE ORDEROEPING.

De heer Van Eynde. — Mijnheer de Voorzitter, op grond van artikel 30 van het reglement, vraag ik het woord.

De heer Voorzitter. — Mijnheer Van Eynde, u zult het woord krijgen na de ingeschreven sprekers.

De heer Van Eynde. — Mijnheer de Voorzitter, ik vraag het woord na de eerste redenaar. Dat is het reglement.

M. le Président. — La parole est à M. Major.

De heer Van Eynde. — Mijnheer de Voorzitter, ik vraag het woord. Wij laten ons niet meer doen! (*Heflige onderbrekingen en geroep op de banken van de christelijke volkspartij.*)

Wij hebben het incident niet uitgelokt, het is het gevolg van uw partijdigheid en uw zenuwachtigheid, Mijnheer de Voorzitter, en wij laten ons niet meer doen.

Ik herhaal, het incident is uitgelokt door de Voorzitter en door niemand anders.

M. le Président. — Je regrette beaucoup, Monsieur Van Eynde...

M. Van Eynde. — Je regrette de devoir constater votre partialité permanente. (*Colloques.*)

M. le Président. — Vos hurlements ne m'impressionnent en rien.

M. Van Eynde. — Je ne hurle pas, je constate. (*Colloques.*)

C'est à droite qu'il y a des hurlements. (*Colloques.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

Het was mijn bedoeling niet incidenten uit te lokken; die werden uitgelokt door de Voorzitter.

M. le Président. — Le règlement donne le droit à celui qui est rappelé à l'ordre, de demander la parole. Je donnerai la parole à M. Van Eynde, mais c'est le Président qui détermine le moment où il la lui donnera.

Het woord is aan de heer Major.

M. Van Eynde. — Non, non et non. Cela a toujours été ainsi et je ne puis accepter que vous déterminiez l'instant où je prendrai la parole. (*Colloques.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, si vous n'êtes pas d'accord avec mon interprétation du règlement, je vais consulter la Chambre.

M. Van Eynde. — Vous n'avez pas à consulter la Chambre. C'est le règlement qui est formel et il y a la tradition parlementaire. Vous n'avez à consulter la Chambre que sur le rappel, le maintien ou le retrait, et pas sur autre chose. (*Colloques.* — *Cris sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hossey.

M. Hossey (à la tribune). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous comprendrez aisément que je n'ai nullement l'intention, en montant à cette tribune, d'amplifier un incident. (*Geste négatif et incrédule de M. Behogue.*) Non, Monsieur le Ministre du Travail, mais je tiens à dire à M. le Président que le règlement de la Chambre, qui comporte des dispositions impératives, est parfois muet sur la façon dont elles doivent être appliquées. Mais il y a en outre aussi le fait qu'il y a dans cette assemblée toute une longue série de traditions qui se sont établies, précisément pour faire en sorte que l'institution puisse fonctionner normalement, en mettant fin, notamment, le plus rapidement et le mieux possible, à des incidents toujours regrettables.

C'est ainsi que le règlement prévoit que celui qui est rappelé à l'ordre a le droit de demander la parole. (*Interruptions sur les bancs sociaux-chrétiens.* — *Colloques.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

Je n'ai pas à examiner si le rappel à l'ordre est fondé : je n'ai pas la police de cette assemblée, elle appartient à notre Président. (*Très bien! sur les bancs sociaux-chrétiens.*) Cette police de notre assemblée appartient au Président en vertu d'un règlement qu'il doit appliquer — j'espère et je constate d'ailleurs — pour un mieux.

Mais je dis une chose, c'est que lorsque le Président rappelle un membre à l'ordre, ce membre en vertu du règlement a le droit strict de demander la parole sur le rappel à l'ordre pour s'expliquer. (*Vives interruptions sur de nombreux bancs.* — *Colloques.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

M. le Président nous dit alors qu'il a le droit de donner la parole à celui qui a été rappelé à l'ordre, quand il lui plaît. Eh bien, Monsieur le Président, laissez-moi vous le dire, si telle est la bonne

interprétation du règlement, celui-ci n'aura plus aucune raison d'être, car si un membre qui a été rappelé à l'ordre au début d'une séance... (*La voix de l'orateur est couverte par le bruit.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

Messieurs (*s'adressant aux membres sociaux-chrétiens*), je m'aperçois que vous faites preuve de la même intolérance envers celui qui occupe la tribune qu'envers celui qui est rappelé à l'ordre. En principe, les interruptions sont interdites aussi bien pour vous que pour d'autres. Je ne vois pas la nécessité de ces interruptions vaines et déplacées. (*Bravo! sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

Vous devriez tous, autant que vous êtes et sur tous les bancs, prendre l'habitude de vous taire pendant qu'un orateur est à la tribune. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.*) Nos assemblées n'auraient qu'à y gagner et la considération que l'on doit au parlement serait restaurée. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.*)

M. Loos. — C'est votre plus beau discours!

M. Hossey. — Malgré vos interruptions, je continuerai à dire ce que j'ai à dire dans l'intérêt de notre assemblée.

L'application du règlement telle que la propose M. le Président, rendrait ce règlement particulièrement vain et cette application serait même dangereuse. Je répète que si un orateur ou un membre de cette Chambre se fait rappeler à l'ordre, même à juste raison, au début d'une séance, s'il demande la parole pour s'en expliquer et si l'on doit attendre le bon plaisir du Président qui peut ne se manifester qu'au milieu ou en fin de séance, l'incident peut continuer et s'amplifier précisément parce qu'une mise au point ne peut être faite en vue de l'aplanir et d'y mettre fin.

Je voudrais demander tout simplement à M. le Président — et je fais appel à mon collègue M. Van Eynde, qui s'expliquera calmement, j'en ai la conviction (*hilarité sur les bancs de la majorité*) — je demande donc à M. le Président de respecter la tradition qui a toujours été celle de la Chambre : quand un membre est rappelé à l'ordre, on lui donne immédiatement la parole dès que l'orateur qui occupait au moment de l'incident la tribune, a quitté celle-ci. Je demande, dans l'intérêt de nos délibérations, qu'on suive cette jurisprudence.

Et si certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs, estiment qu'une modification doit être apportée au règlement, il leur est toujours loisible d'en faire la proposition. Mais je fais encore un appel pour que dorénavant, on tâche de s'abstenir de toutes ces interruptions et d'éviter ainsi tous ces incidents regrettables. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Je remercie M. Hossey de son exposé plein de bon sens et de justice. Cependant, il se trompe lorsqu'il dit que la tradition de la Chambre est de donner tout de suite la parole à un membre rappelé à l'ordre. J'en veux pour preuve les *Annales parlementaires* de la Chambre, sous la date du 22 octobre 1953. Pendant cette séance, M. Van Eynde, membre de l'opposition (*hilarité sur les bancs de la majorité*), est rappelé à l'ordre par le Président. En fin de séance, il obtient la parole pour réclamer contre ce rajept à l'ordre.

Je demande à la Chambre de se prononcer.

M. Van Eynde. — Monsieur le Président, je demande la parole sur votre explication. (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Il y a deux orateurs inscrits avant M. Van Eynde. C'est l'honorable M. Major, qui attend depuis trois jours le moment de parler, et M. Hoyaux. Je propose à la Chambre d'entendre d'abord M. Major, puis M. Hoyaux, ensuite M. Achille Van Acker et de passer enfin au vote.

Je demande à la Chambre de se prononcer sur ma proposition par assis et levé. Que les membres qui marquent leur accord se lèvent. (*Les membres sociaux-chrétiens et libéraux se lèvent.*)

L'épreuve contraire! (*Protestations sur les bancs socialistes.*)

— La Chambre adopte la proposition par assis est levé.

De Kamer neemt het voorstel aan bij zitting en rechstaan.

M. Van Eynde. — Vous êtes le Président de la majorité. Elle vous suivra. Cela ne va pas!

Même les libéraux vous suivent! L'unité est rétablie!

M. Bohy. — Monsieur le Président, voulez-vous m'accorder la parole?

M. le Président. — Vous avez la parole, Monsieur Bohy.

M. Bohy (1). — Je suis un peu déformé pour intervenir, car d'autres obligations ont fait que je n'ai pas assisté à l'incident.

Je crois qu'il est de bonne logique et de bonne tradition que le membre rappelé à l'ordre puisse s'expliquer aussitôt que le discours en cours est terminé. (*M. Van Eynde veut interrompre. — Protestations à droite. — Les membres sociaux-chrétiens marquent leurs pupitres pour empêcher M. Van Eynde de prendre la parole.*)

Ne croyez-vous pas que, pour l'ordonnée normale des travaux...

M. Van Eynde. — Il faudrait un autre président.

M. Th. Lefèvre. — Vous êtes servi, Monsieur Bohy!

M. Bohy. — Vous me desservez aussi, Monsieur Lefèvre. Etant l'un des dix ou douze plus anciens députés, je crois connaître la tradition de cette Chambre et je crois pouvoir vous dire, Monsieur le Président, que votre position est contraire à la tradition. Je vous demande donc de donner la parole à M. Van Eynde, afin que l'incident soit limité et que la Chambre puisse revenir dans le calme au débat en cours. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. du Bus de Warnaffe (à la tribune). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'intervention de l'honorable M. Bohy consiste à demander au Président et à la Chambre de revenir sur la décision prise. (*Bravos et applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

M. Bohy. — Elle n'a pas été prise! J'avais demandé la parole avant le début du vote. Je ne fais pas de reproches à M. le Président, il ne l'avait pas vu, mais c'est un fait.

M. du Bus de Warnaffe. — Mais le vote est acquis, et c'est également un fait! (*Interruptions sur divers bancs. — M. le Président frappe du maillet.*)

Mesdames, Messieurs, je tiens en tout cas à dire une chose à la Chambre, et tout particulièrement à la gauche socialiste...

M. Bohy. — Si vous voulez empoisonner la situation, que j'ai essayé de rendre plus claire, tant pis pour vous!

M. du Bus de Warnaffe. — ... et particulièrement à la gauche socialiste.

Mesdames, Messieurs, lorsque des événements se sont produits ces derniers temps, — et les plus graves, — ce fut chaque fois lorsque le Premier Ministre prit la parole. A certains moments, il fut dans l'impossibilité de se faire entendre. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Je souscris complètement à l'intervention de l'honorable M. Hossey et nous y avons applaudi, mais l'on n'y a point applaudi sur les bancs socialistes, ce qui est significatif.

Dans ces conditions, je tiens à dire que, indépendamment de toute autre mesure, le groupe social-chrétien a décidé que, si des événements semblables se produisaient encore, lorsqu'un orateur socialiste paraîtrait à la tribune,...

M. Van Eynde. — Le groupe social-chrétien a décidé!

M. du Bus de Warnaffe. — Le groupe social-chrétien a-t-il ou non le droit de décider par lui-même de l'attitude...

M. Van Eynde. — Décidez donc de vous en aller immédiatement!

M. du Bus de Warnaffe. — ... qu'il prendrait, si des faits pareils se produisaient encore, faits qui portent atteinte à la dignité de la Chambre, nous quitterions l'hémicycle lorsqu'un orateur socialiste paraîtrait à la tribune. (*Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

M. Van Eynde. — Voilà comment parle un vicomte!

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la Chambre a pris une décision.

M. De Sweemer. — Laquelle?

M. le Président. — Vous la connaissez.

M. De Sweemer. — Nous n'avons pas voté.

M. le Président. — La Chambre a voté.

M. De Sweemer. — Non!

(1) Inséré d'après le *Compte rendu analytique*. (Décision de la Ch. des Repr. du 11 mars 1896.)

M. le Président. — Voulez-vous ou non me laisser achever!

La Chambre a pris une décision.

S'il est exact que M. Bohy avait demandé la parole avant le vote, ceci est de nature à changer l'attitude de la Chambre.

Celle-ci vient d'entendre l'exposé de M. Bohy.

Je demande à la Chambre de décider si elle désire ou non entendre M. Van Eynde immédiatement, ou si, comme je lui en fis la proposition suivant le droit absolu du Président, elle désire entendre M. Van Eynde avant les votes, c'est-à-dire après M. Major et M. Hoyaux.

Comme il y a eu doute, je demande à la Chambre de se prononcer et je mets ma proposition aux voix.

M. Van Eynde. — Sur quoi la Chambre doit-elle se prononcer?

— La proposition de M. le Président, mise aux voix par assis et levé, est adoptée.

Het voorstel van de heer Voorzitter, tot stemming gelegd bij zitten en rechtstaan, is aangenomen.

M. le Président. — La parole est à l'honorable M. Major.

M. Van Eynde. — Non, la parole est à M. Van Eynde!

De heer Major (op het spreekgestoelte). — Mijnheer de Voorzitter, Mevrouwen, Mijne Heren, in de omstandigheden hier door de heer Voorzitter gecreëerd, wens ik niet te spreken. (*Gelach op de banken van de christelijke volkspartij.*)

Ik zal u onmiddellijk zeggen wat ik zal doen, gij zult er niets bij verliezen. Ik ga onmiddellijk bij hoogdringendheid een vraag tot interpellatie indienen om van de regering te vernemen wat zij zal doen met de arbeiderseisen en met de eisen tot het organiseren van een sociaal-economische conferentie en de werkloosheid. Ik dank u. (*Levendig handgeklap op de socialistische banken.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hoyaux.

M. Houyaux (à la tribune). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je renonce également à la parole, mais je le regrette, d'autant plus que j'avais l'intention de demander à M. le Premier Ministre où était M. Elias en ce moment.

Je pose tout de même la question dans l'espoir qu'il me répondra. (*Très bien! et applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De heer Voorzitter. — Het woord is aan de heer Van Eynde.

De heer Van Eynde (op het spreekgestoelte). — Mijnheer de Voorzitter, Mevrouwen, Mijne Heren, ik zou eerst een woord van toelichting willen geven bij de onderbreking die ik heb gemaakt tijdens de tussenkomst van de achtbare heer Bohy.

De achtbare heer Bohy heeft gegronde redenen aangehaald om het reglement te doen toepassen, zoals wij gevraagd hadden dat het zou toegepast worden.

Ik heb gezegd dat niet alleen het lid dat tot de orde wordt geroepen, door de toepassing van het reglement zou worden benadeeld, doch dat de Voorzitter zelf, er zich, zoals de heer Kronacker het wil toepassen, grote moeilijkheden zou kunnen door berokkenen. De heer Bohy heeft op dat ogenblik niet begrepen hoe de Voorzitter in moeilijkheden zou kunnen komen.

Welnu, Mijnheer de baron Kronacker, Mevrouwen, Mijne Heren, ik heb een lange traditie van tot de orderoepingen en ik wil verduidelijken wat ik heb bedoeld.

Het is uw achtbare voorganger, de heer Van Cauwelaert, overkomen dat hij mij tot de orde riep. Het reglement bepaalt dat het lid dat tot de orde geroepen is, het recht heeft zich te verdedigen en ook het recht heeft te vragen dat de Kamer zich zou uitspreken over het behoud of over de intrekking van de tot de orderoeping.

De achtbare heer Van Cauwelaert heeft eenmaal in zijn lang voorzitterschap de argeloosheid begaan met het verlenen van het woord aan de heer Van Eynde te wachten tot het einde van de vergadering. Hij moest toen tot de vaststelling komen dat mijn vrienden van de minderheid op hun banken waren gebleven en dat op de banken van de meerderheid nog slechts weinige leden aanwezig waren.

Op dat ogenblik heb ik mij dan beroepen op het reglement en gevraagd dat de Kamer zich zou uitspreken over het al of niet intrekken van de tot de orderoeping. De achtbare heer Van Cauwelaert heeft toen moeten vaststellen dat de minderheid van de heer Van Eynde, op het einde van de vergadering een meerderheid was geworden en de toenmalige Voorzitter is dan verplicht geweest de tot de orderoeping in te trekken, want de Kamer had ertoe beslist met een meerderheid van tien tegen zeven stemmen of zoiets, — het kunnen er ook zes tegen vier geweest zijn — ik herinner het mij niet juist. (*Gelach.*)

Indien de achtbare heer Kronacker zich wil blootstellen aan een dergelijk avontuur, dan zou ik hem voorstellen van de houding die hij vandaag heeft willen invoeren, traditie te maken. Ik wil er echter de aandacht op vestigen dat de achtbare heer Van Cauwelaert zich geen tweemaal aan deze argeloosheid heeft laten vangen.

En nu, Mevrouwen, Mijne Heren, wil ik terugkomen tot het incident zelf. Het was niet de bedoeling van de oppositie het vandaag de achtbare heer Eerste-Minister moeilijk te maken. Wij geven er ons goed rekenschap van dat hij, na de vele moeilijkheden die hij heeft moeten ondervinden in de loop van de laatste dagen, rust nodig heeft en wij hadden hem die rust vandaag gegund.

Maar, hoe is het incident nu ontstaan?

Zonder tot de orde te worden teruggeroepen door de achtbare heer Kronacker, had de heer Leburton aan de achtbare heer Eerste-Minister een vraag gesteld en deze laatste was daarop het antwoord schuldig gebleven.

Ik heb mij veroorloofd — zoals het mij gebeurt — die vraag opnieuw te stellen. Ik wil nu geen misbruik maken van deze tribune en ook geen moeilijkheden berokkenen aan de heer Voorzitter van de Kamer, want ik kan geloven dat het volstaat dat ik hem aan een precedent heb herinnerd. Ik begrijp ook dat de Voorzitter in de periode van porcelijnlijmen van de laatste dagen, in een zekere staat van zenuwachtigheid verkeert. Toch wil ik het volgende zeggen, namelijk dat alle liefhebbers van voetbal het met mij eens zullen zijn dat er scheidsrechters zijn die ruw spel kunnen verhinderen door hun gepasie tussenkomst, maar dat er ook scheidsrechters zijn die door hun veelvuldige tussenkomsten zelf ruw spel provokeren.

Dit gezegd zijnde, wil ik...

De heer Verboven. — Uw verontschuldigen aanbieden!

De heer Van Eynde. — ... nu de meerderheid, in volle kalmte, en de heer Eerste-Minister mij de eer aandoen te luisteren naar de vraag die ik straks wenste te stellen, deze herhalen en dat zal dan mijn justificatie zijn.

De heer Leburton heeft aan de heer Eerste-Minister gevraagd of er amnestie zal komen en de achtbare heer Eerste-Minister heeft geantwoord dat amnestie niet in zijn programma voorkomt.

Welnu, dat is de vraag die ik gesteld heb en waarvoor ik « gemasregel » ben geworden : « Vermits de achtbare heer Eerste-Minister hoopt tot 1962 aan de macht te kunnen blijven, moeten wij daaruit besluiten dat er tot 1962 geen amnestie zal komen? »

Dat is een vraag waarvan het antwoord de gehele Kamer interesseert, zowel diegenen die zich uitspreken tegen de amnestie als diegenen die er voor gaan betogen en degenen die er zullen van profiteren. (*Handgeklap op de socialistische banken.*)

M. le Président. — Il est évident que le droit de prendre la parole à la suite d'un rappel à l'ordre, le droit de se défendre, est total.

Il n'est jamais entré dans mes intentions d'empêcher M. Van Eynde de prendre la parole au sujet de ce rappel à l'ordre, mais voici ce qui s'est produit à l'occasion du rappel à l'ordre par mon honorable prédécesseur, M. Van Cauwelaert, auquel M. Van Eynde a fait allusion. Tout ce que je puis dire à M. Van Eynde, c'est qu'il se trompe.

Lors de la séance du 22 octobre 1953, M. Van Eynde, membre de l'opposition, est rappelé à l'ordre par le Président. En fin de séance, il obtient la parole pour réclamer contre le rappel. Des membres de la majorité demandent l'appel nominal auquel il est procédé, et qui fait apparaître que la Chambre n'est plus en nombre; la séance est levée. Au début de la séance suivante, le 27 octobre 1953, le Président, estimant qu'il avait été procédé à tort à un appel nominal sur cette question, ne reprend pas l'appel. Il retire par la même occasion le rappel à l'ordre qu'il avait infligé. (*Rires sur les bancs de la majorité.*)

Je vais maintenant consulter la Chambre sur le rappel à l'ordre, conformément au règlement. Je demande que ceux qui sont en faveur du rappel à l'ordre, veuillez bien se lever.

M. Van Eynde. — Mais je n'ai pas demandé le retrait du rappel à l'ordre.

— Le rappel à l'ordre, mis aux voix, est maintenu.

De terugroeping tot de orde wordt gehandhaafd.

M. Van Eynde. — Monsieur le Président, je regrette de devoir demander la parole pour un rappel au règlement. Le Président consulte la Chambre en cas de réclamation, mais je ne réclame pas.

M. le Président. — Monsieur Van Eynde, pour le rappel au règlement, je puis vous donner la parole, mais vous vous trompez. Néanmoins, je vous donne la parole.

M. Van Eynde. — Je suis au regret de devoir redemander la parole. Je ne réclame pas le retrait du rappel à l'ordre, je l'accepte. Il m'a suffi de m'expliquer. Alors, si le retrait du rappel à l'ordre n'est pas demandé, il n'y a pas lieu de faire procéder à un vote par la Chambre.

De grâce, terminons-en avec l'incident! (*Interruptions sur les bancs de la majorité.*) Je vous prie de croire que la nervosité n'est pas sur nos bancs.

M. Parisis. — Vous êtes un grossier personnage. (*Violentes protestations sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — Monsieur Van Eynde, je regrette de devoir vous dire que vous vous trompez.

A l'instant où vous demandez la parole, conformément à l'article 30 du règlement, je suis obligé de consulter la Chambre.

L'incident est clos. (*Nouvelles interruptions et cris sur plusieurs bancs.*)

La parole est à M. Harmegnies.

M. Harmegnies. — Monsieur le Président, je suis un nouveau membre de cette Chambre, et je ne connais pas grand-chose au règlement, mais je voudrais savoir si les paroles qui ont été prononcées d'une façon très intelligible par un membre de la droite sont conformes à la tradition parlementaire. (*Des membres socialistes se lèvent et désignent M. Parisis en criant : « Rappelez-le à l'ordre! »*)

M. le Président. — Monsieur Parisis, je n'ai pas entendu ce que vous disiez. (*Violentes protestations sur les bancs socialistes.*)

Je ne permets à personne de douter de ma parole. (*Bruit. — Colloques.*)

Monsieur Parisis, veuillez me répéter ce que vous avez dit.

M. Parisis. — Monsieur le Président, si j'ai parlé sur ce ton à l'adresse de l'honorable M. Van Eynde, c'est parce que je me trouvais dans un état d'esprit qui n'est pas uniquement déterminé par la séance d'aujourd'hui, mais par celles de nombreux jours précédents. J'ai employé les termes de « grossier personnage » et je suis prêt à m'en expliquer devant la Chambre.

Je me suis efforcé vis-à-vis de mes collègues de l'opposition et de la majorité de mériter leur considération, mais il arrive un moment donné où l'indignation monte, devient trop vive et ne permet plus de se modérer.

M. Van Eynde. — Si je suis un grossier personnage, vous en êtes un autre.

M. Dejardin. — Et vous êtes, Monsieur Parisis, un grossier distingué.

M. le Président. — Monsieur Parisis, je regrette beaucoup que vous ayez employé le terme peu parlementaire de « grossier personnage ». La Chambre a pris une sanction contre M. Van Eynde. Je donne ma parole à la Chambre que je n'ai pas entendu votre remarque, sans quoi je vous aurais demandé de la retirer.

Je vous demande en conséquence de retirer vos paroles.

M. Parisis. — Monsieur le Président je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Parisis.

M. Parisis (à la tribune). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il n'est pas dans mes habitudes de faire perdre du temps à la Chambre. Aucun de nos collègues ne le fait davantage, sauf à certains moments, lorsqu'ils sont animés par la passion.

Mais il est tout de même vrai que certains de nos collègues, et plus particulièrement l'un d'entre eux, utilisent le règlement systématiquement pour pouvoir obtenir la parole, et cela uniquement dans le but d'entraver le travail parlementaire.

Les paroles de M. Hossey, prononcées tout à l'heure, étaient profondément justes. M. Hossey aura la loyauté de reconnaître qu'il y a à peine quelques jours, le discours de M. le Premier Ministre a été littéralement haché. Par conséquent, quand M. Hossey voulait faire la leçon, soit à la majorité, soit à la Chambre, c'est plutôt vers son groupe qu'il devrait se tourner et plus particulièrement vers l'honorable M. Van Eynde. J'en viens ainsi à mon explication, car je ne prétends pas être long. L'honorable M. Van Eynde depuis des jours et des semaines, je dirai même des années, de façon très calme (je n'ai pas l'honneur de le connaître, mais on me prétend que dans le privé il est extrêmement courtois)...

M. Van Eynde. — Vous ne devriez pas alors me qualifier de grossier personnage.

M. Parisis. — ... lorsqu'il se trouve à la Chambre, il prend des attitudes particulièrement discourtoises que j'ai estimées, sur le plan des usages parlementaires, devoir caractériser par l'adjectif « grossier ».

Mais, respectueux du règlement et de l'autorité de M. le Président, si ce dernier estime que cette expression n'est pas parlementaire, je la retire. (*Très vifs applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Mesdames et Messieurs, deux ordres du jour ont été déposés sur le bureau de la Chambre en conclusion de la déclaration de M. le Premier Ministre.

Mevrouwen, Mijne Heren, twee dagorden werden op het bureau van de Kamer neergelegd tot besluit van de verklaring van de heer Eerste-Minister.

Voici le texte du premier de ces ordres du jour, signé par MM. G. Moulin et Dejacé :

Ziehier de tekst van de eerste dagorde, ondertekend door de heren G. Moulin en Dejacé :

« La Chambre,

» 1° Considérant qu'il y a lieu de réduire considérablement les dépenses militaires pour éviter d'aggraver les impôts et pour donner satisfaction aux revendications des travailleurs, des agents des services publics et des cultivateurs;

» 2° Considérant qu'il y a lieu de réunir une conférence économique et sociale pour donner une suite favorable aux revendications immédiates des couches laborieuses de notre pays;

» 3° Considérant qu'il y a lieu de réunir les représentants des organisations congolaises et des partis belges pour résoudre pacifiquement et rapidement les problèmes du Congo,

» Passe à l'ordre du jour. »

« De Kamer,

» 1° Overwegende dat de militaire uitgaven aanzienlijk dienen verminderd om de belastingdruk niet te verzwaren en om de eisen der arbeiders, personeelsleden der openbare diensten en landbouwers in te willigen;

» 2° Overwegende dat er aanleiding bestaat tot de bijeenroeping van een economische en sociale conferentie om een gunstig gevolg te geven aan de onmiddellijke eisen der werkende klassen van ons land;

» 3° Overwegende dat de vertegenwoordigers der Kongolese organisaties en der Belgische partijen samen dienen vergaderd te worden om op vreedzame en snelle wijze de problemen van Congo op te lossen,

» Gaat over tot de orde van de dag. »

Cet ordre du jour est-il appuyé? (Non.)

Is deze dagorde gesteund? (Nee.)

Donc il tombe.

Hij vervalft dus.

De son côté, la majorité a déposé un ordre du jour de confiance au gouvernement. Cet ordre du jour est libellé de façon suivante :

Van harentwege heeft de meerderheid een motie van vertrouwen in de regering neergelegd; deze motie luidt als volgt :

« La Chambre,

» Ayant entendu la communication de M. le Premier Ministre;

» Fait confiance au gouvernement en vue de la poursuite de sa politique d'expansion économique, condition essentielle d'une situation saine et de progrès social, dans les conditions de concurrence créées par le Marché commun;

» Lui exprime sa confiance afin qu'il adopte cette politique avec le souci de réaliser toutes les économies possibles dans les domaines qui ne sont pas influencés par celle-ci, ni par les objectifs qu'il poursuit,

» Et qu'il ne néglige aucun effort en vue de réduire, dans la mesure du possible, les charges d'intervention de l'Etat dans les secteurs dont les déficits grèvent lourdement les finances publiques,

» Et passe à l'ordre du jour.

» (Signé) DU BUS DE WARNAFFE; CORNET. »

« De Kamer,

» Na de mededeling van de heer Eerste-Minister te hebben gehoord;

» Betuigt haar vertrouwen in de regering tot het voortzetten van haar politiek van economische expansie, hoofdzakelijke voorwaarde voor een gezonde financiële toestand en voor de maatschappelijke vooruitgang onder de door de Gemeenschappelijke Markt geschapen concurrentievoorwaarden;

» Betuigt deze haar vertrouwen opdat zij die politiek zou verwezenlijken met de bekommernis alle uitvoerbare besparingen te doen in de domeinen waardoor deze politiek niet wordt beïnvloed, noch de door haar beoogde doeleinden,

» En dat zij geen enkele inspanning verwaarloost om, naarmate van het mogelijke, de tussenkomstlasten van de Staat te verminderen in de sectoren waarvan de tekorten zwaar op de rijksfinanciën drukken,

» En gaat over tot de orde van de dag.

» (Get.) DU BUS DE WARNAFFE; CORNET. »

La parole est à M. Bohy.

M. Bohy (1). — Si nous avions dû déposer un ordre du jour, il eût été assez complexe. Nous aurions dû exposer toutes nos raisons de ne pas voter la confiance. Ces raisons ont été longuement exposées par nos orateurs. Il n'est donc pas utile d'y revenir dans un long texte.

La gauche socialiste croit profondément et sincèrement que jamais le pays n'a été gouverné aussi imprudemment et d'une façon aussi imprévoyante. Notre vote ne sera pas un vote partisan, il sera un vote d'angoisse et d'inquiétude. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.* — *Exclamations sur les bancs du P.S.C.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je vais vous donner lecture de deux ordres du jour qui me sont parvenus et qui sont signés par MM. Leburton et Pierson :

« La Chambre,

» Après avoir entendu la déclaration du gouvernement;

» Constate qu'au moment où il demande à sa majorité d'approuver de nouveaux impôts, il lui demande également de voter le projet de loi relatif aux dommages-intérêts alloués à l'Etat du chef de collaboration, sans même avoir attendu l'avis des associations patriotiques;

» Regrette que le gouvernement n'ait pas fait connaître, d'une façon précise, son intention de régler, avant toute chose, le problème des pensions des veuves de guerre;

» Estime qu'il y a lieu d'ajourner toute délibération quant au projet de loi comportant remise totale ou partielle des dommages-intérêts aux condamnés pour incivisme. »

« De Kamer,

» Na de verklaring van de regering te hebben gehoord;

» Stelt vast dat, op het ogenblik waarop zij haar meerderheid verzoekt om de goedkeuring van nieuwe belastingen, zij haar ook vraagt over te gaan tot de goedkeuring van het wetsontwerp betreffende de wegens collaboratie aan de Staat verleende schadevergoeding, zonder hierbij te wachten op het advies van de vaderlandse verenigingen;

» Betreurt dat de regering niet op duidelijke wijze haar inzicht heeft betuigd om, vóór alle andere zaken, het probleem van de pensioenen der oorlogsweduwen te regelen;

» Is van oordeel dat de beraadslaging dient verdaagd over het ontwerp van wet houdende gehele of gedeeltelijke kwijtschelding van de schadevergoedingen aan de veroordeelden wegens incivisme. »

Le second ordre du jour, déposé et signé par MM. Leburton et Pierson, est rédigé comme suit :

« La Chambre,

» Considérant que si les problèmes nés de la répression de la collaboration doivent être traités avec équité et dans un esprit d'humanité,

» Déclare ne pouvoir admettre l'amnistie,

» Et passe à l'ordre du jour. »

« De Kamer,

» Overwegende dat de door de repressie der daden van collaboratie gestelde problemen op billijke wijze en in een geest van menselijkheid dienen behandeld,

» Verklaart de amnestie niet te kunnen aanvaarden,

» En gaat over tot de orde van de dag. »

VRAAG TOT INTERPELLATIE. — DEMANDE D'INTERPELLATION.

De heer Voorzitter. — Mevrouwen, Mijne Heren, op het bureau is een vraag tot interpellatie toegekomen van de heer Major « over de economische toestand, de werkloosheid, onze positie in de Gemeenschappelijke Markt, de sociale evolutie en het gevolg dat de regering wenst te geven aan de door de arbeidersorganisaties gestelde eisen betreffende een sociaal-economische conferentie ».

J'ai été saisi par M. Major d'une demande d'interpellation adressée au gouvernement et portant « sur le chômage, notre position au sein du Marché commun, la situation sociale et la revendication des travailleurs concernant la convocation d'une conférence économique et sociale ».

Je prendrai contact avec M. le Premier Ministre pour la fixation de cette interpellation.

M. Major. — J'insiste sur l'urgence, Monsieur le Président.

M. Bohy. — Monsieur le Président, le groupe socialiste appuie cette demande d'urgence.

(1) Inséré d'après le *Compte rendu analytique*. (Décision de la Ch. des repr. du 11 mars 1896.)

M. Major. — Mon interpellation pourrait être développée mardi en huit.

M. Eyskens, Premier Ministre. — Il me revient que la Chambre ne siégera pas la semaine prochaine, sinon je veux bien accepter cette interpellation pour mardi.

M. Major. — Remettons-la à mardi en huit! (*Bruit sur les bancs sociaux-chrétiens. — Colloques.*)

De heer Voorzitter. — Verlangt u dinsdag of dinsdag over acht dagen te interpelleren, Mijnheer Major?

De heer Major. — Zoals u wilt, Mijnheer de Voorzitter.

M. le Président. — Ce serait la seule chose à notre ordre du jour pour la semaine prochaine.

M. Major. — J'insiste pour que mon interpellation puisse venir mardi en huit.

De heer Voorzitter. — Ik herinner er nogmaals aan dat de Kamer volgende week niet bijeenkomt. (*Op de banken van de meerderheid: Nu! nu!*)

L'interpellation de M. Major viendra donc mardi en huit.

COMMUNICATION DE M. LE PREMIER MINISTRE ET INTERPELLATION JOINTE DE M. CHALMET ADRESSÉE A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE « AU SUJET DE LA SITUATION ALARMANTE DE L'AGRICULTURE PAR SUITE DE LA SÉCHERESSE ET DES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT COMPTE PRENDRE DANS CE DOMAINE POUR VENIR EN AIDE AUX AGRICULTEURS SINISTRÉS ».

Reprise de la discussion.

MEDEDELING VANWEGE DE HEER EERSTE-MINISTER EN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER CHALMET GERICHT TOT DE HEER MINISTER VAN LANDBOUW « BETREFFENDE DE NOODTOESTAND IN DE LANDBOUW INGEVOLGE DE DROOGTE EN DE MAATREGELEN WELKE DE REGERING IN DEZE ZOU NEMEN OM DE GETROFFEN LANDBOUWERS TER HULP TE KOMEN ».

Hervatting van de bespreking.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous reprenons la discussion de la communication de M. le Premier Ministre et de l'interpellation qui y est jointe.

La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. du Bus de Warnaffe. — Monsieur le Président, je viens d'entendre que l'honorable M. Leburton a déposé un ordre du jour sur un point très précis qui doit faire l'objet de débats ultérieurs.

DES VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Non! non!

M. du Bus de Warnaffe. — Ne dites pas non. Vous savez aussi bien que nous que des débats auront lieu dans cette Chambre sur les suites de la répression et de l'épuration.

C'est à ce moment que le problème se posera et qu'en toute clarté les groupes prendront position.

M. le Président. — La parole est à M. Bohy.

M. Bohy (1). — Il est bien entendu que les ordres du jour déposés par MM. Chalmet et Leburton n'entrent pas dans le cadre de la déclaration et qu'ils doivent pouvoir faire l'objet d'un vote particulier.

M. du Bus de Warnaffe. — Il est tout à fait normal, à la suite de l'interpellation de M. Chalmet, qui était une interpellation distincte mais jointe à la déclaration gouvernementale, qu'un ordre du jour soit déposé et qu'un autre ordre du jour lui soit opposé.

Nous nous trouvons devant une communication de M. le Premier Ministre qui avait pour objet la situation économique et financière.

M. Bohy. — C'est cela.

M. du Bus de Warnaffe. — Le Premier Ministre a évoqué également des problèmes politiques qui se posent, mais sur lesquels nous aurons à nous prononcer lorsque les projets viendront en discussion devant la Chambre. C'est à ce moment que nous aurons à prendre position, et dans ces conditions, je considère que l'ordre du jour n'est pas recevable.

(1) Inséré d'après le *Compte rendu analytique*. (Décision de la ch. des repr. du 11 mars 1896.)

M. le Président. — La parole est à M. Leburton.

M. Leburton. — Je m'étonne beaucoup de l'intervention de l'honorable M. du Bus de Warnaffe.

En effet, M. Bohy a précisé très exactement la position du groupe socialiste, quant à la motion qui a été déposée par M. du Bus de Warnaffe. Nous ne discutons pas ce point, car nous sommes contre la confiance au gouvernement, mais il est des points particuliers qui ont été traités dans la déclaration du gouvernement; contrairement à ce que croit l'honorable M. du Bus de Warnaffe, en tête de la déclaration de M. le Premier Ministre, figurait ceci : « Nous avons en vue, en second lieu, la modification de l'article 123sexies du Code pénal et la question des dommages et intérêts dus à l'Etat. »

L'honorable M. du Bus de Warnaffe se trompe donc lorsqu'il affirme que cet objet ne rentre pas dans la communication du gouvernement.

M. Discry. — Non! non!

M. Leburton. — Messieurs, je crois qu'il faut être clair sur la politique générale du gouvernement.

Nous allons exprimer, vous votre méfiance; mais il est deux points particuliers qui peuvent être traités, comme c'est la tradition dans cette Chambre, en dehors d'un ordre du jour de confiance ou de méfiance.

Le premier a trait à une proposition du chef du gouvernement, qui a demandé à sa majorité de traiter par priorité des problèmes que le président du P.S.C. a d'ailleurs considérés comme des hypothèques politiques qui pèsent sur la vie du pays.

En conséquence, la motion se situe sur un plan totalement différent, c'est une décision de la Chambre d'ajourner toute délibération sur cet objet jusqu'à ce que des conditions déterminées soient réunies. La Chambre est maîtresse de ses travaux, Monsieur le Président; en conséquence, il lui appartient d'apprécier si elle entend délibérer maintenant, plus tard ou ajourner *sine die* un projet de loi actuellement rapporté.

En second lieu, il y a l'ordre du jour relatif à l'amnistie. M. le Premier Ministre s'est prononcé, il a affirmé qu'il n'était pas question d'amnistie. Ce n'est pas un ordre du jour de méfiance de notre part; nous reprenons dans la motion ce qui semble être le vœu de la majorité de cette Chambre.

Messieurs, la motion qui est déposée peut indisposer un certain nombre de membres de la majorité, ceux qui étaient à Anvers et qui ont manifesté au cris de « Amnistie! ».

Le moment est venu de prendre ses responsabilités devant le pays. (*Colloques. — Applaudissements sur les bancs socialistes.*) Vous direz si vous êtes pour ou si vous êtes contre l'amnistie. (*Colloques.*) M. le Premier Ministre saura s'il a derrière lui une majorité pour appliquer la politique qu'il a définie ici.

D'autre part, quant aux autres, ceux qui étaient à Anvers, nous verrons s'ils auront le courage dans cette Chambre de crier les mêmes mots de « Amnistie! » que ceux qu'ils ont criés à Anvers. (*Applaudissements sur de nombreux bancs socialistes.*)

M. le Président. — On ne n'a pas laissé achever tout à l'heure.

Il y a évidemment un troisième ordre du jour émanant de la majorité et de la gauche, relatif à l'interpellation de M. Chalmet. Ce sont deux choses tout à fait séparées.

Par conséquent, il faut d'abord que la Chambre se prononce sur les premiers ordres du jour.

J'avoue franchement que moi-même je suis hésitant en ce qui concerne l'ordre du jour relatif aux dommages-intérêts, car la Chambre n'est pas encore saisie du projet y relatif.

M. Bohy. — Le Premier Ministre en a parlé (*protestations sur les bancs sociaux-chrétiens*), donc il en a saisi la Chambre. (*Colloques.*)

M. le Président. — Il s'agit d'une motion d'ajournement d'un projet qui n'est pas à l'ordre du jour.

M. Bohy. — Alors il fallait que le Premier Ministre se taise. C'est lui qui a mis cette question à l'ordre du jour, ce n'est pas nous, c'est lui. (*Non! non! et non! sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

M. Discry. — Il n'en a pas parlé.

M. Leburton. — Monsieur le Président, je demande la parole.

M. le Président. — Un instant, je vais vous donner la parole. Le règlement dit que ce n'est que quand la question sera discutée à la Chambre que la motion d'ajournement peut être présentée.

Je le crois sincèrement et je fais de mon mieux pour appliquer le règlement.

M. Bohy. — Je suis sûr, Monsieur le Président, que vous le croyez sincèrement, mais alors le Premier Ministre a abusé de son droit de parole à l'instant où il l'a porté à l'ordre du jour.

Elle est à l'ordre du jour du fait du Premier Ministre. (*Non! non! sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

M. le Président. — Mais, non, Monsieur Bohy, le projet de loi n'est pas à l'ordre du jour.

La parole est à M. Leburton.

M. Leburton. — Je ne doute pas de votre bonne volonté et je comprends vos hésitations. Cependant, la motion fait partie du débat en ce sens qu'elle répond à une préoccupation exprimée par M. le Premier Ministre. Je vais d'ailleurs vous donner lecture du *Compte rendu analytique*, — nous ne disposons pas encore des *Annales* — il y est dit ceci :

Faisant allusion « au projet de modification de l'article 123sexies du Code pénal et à la question des dommages et intérêts dus à l'Etat », M. le Premier Ministre a déclaré : « Ces projets, adoptés par le Sénat, ont été transmis à la Chambre et nous souhaitons qu'ils soient examinés sans atermoiements inutiles. » (*Vives interruptions à droite.* — *Colloque entre M. Leburton et la droite.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

M. Discry. — Mais lisez donc la suite.

M. Leburton. — On m'a demandé de lire la suite. Je le ferai volontiers. C'est d'ailleurs totalement en relation avec la motion déposée :

« Ces projets, adoptés par le Sénat, ont été transmis à la Chambre et nous souhaitons qu'ils soient examinés sans atermoiements inutiles. Nous avons pris jadis devant vous l'engagement de consulter les organisations patriotiques quant à cette question et à d'autres aussi. Les avis qu'elles ont exprimés et les vœux qu'elles ont formulés seront bientôt... » — et j'appuie sur bientôt — « ... traduits dans des formes concrètes et fidèles aux principes qu'avait inspirés la déclaration gouvernementale du 18 novembre 1958. Nous vous demanderons... »

M. Discry. — Vous voyez « demanderons ». C'est bien au futur.

M. Leburton. — « ... de réaliser des solutions raisonnables, humaines et justes. » (*Interruptions sur tous les bancs.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

M. le Président. — Mais, Messieurs, je vous en prie! Il n'y a pas moyen de travailler dans ce bruit.

M. Leburton. — Monsieur le Président, je vous demanderai de bien vouloir relire le texte de la motion qui a été déposée.

M. le Président. — Je vais donner suite à votre demande :

« La Chambre,

» Après avoir entendu la déclaration du gouvernement, constate qu'au moment où il demande à sa majorité d'approuver de nouveaux impôts... »

M. Discry. — Il ne demande pas cela.

M. le Président. — « ... il lui demande également de voter le projet de loi relatif aux dommages-intérêts alloués à l'Etat du chef de collaboration,

» Regrette que le gouvernement n'ait fait connaître d'une façon précise et satisfaisante son intention quant aux pensions des veuves de guerre et qu'il n'ait pas attendu l'avis des associations patriotiques. »

M. Discry. — C'est le contraire.

M. le Président. — « Estime qu'il y a lieu notamment d'ajourner toute délibération quant au projet de loi comportant la remise totale ou partielle des dommages-intérêts. (Signé) Leburton et Pierson. » (*Vives interruptions.* — *Colloques.*)

Messieurs, voulez-vous me laisser parler pendant deux minutes. Je vous écoute tous parler pendant des heures.

Monsieur Leburton, je crois que la Chambre n'a pas encore été consultée. La majorité n'a pas demandé à la Chambre de voter. Ne pouvez-vous modifier les termes de votre ordre du jour en lui faisant dire la même chose? (*Non! sur les bancs socialistes.*)

Mais enfin, puisque je vous dis que la Chambre n'est pas consultée. (*Vives interruptions sur les bancs socialistes.*)

M. Leburton. — Monsieur le Président, si je comprends bien ce qu'a voulu la déclaration du Premier Ministre, cette motion répond à une demande du gouvernement, puisque c'est le gouvernement qui a fait évoluer le débat dans ce sens.

C'est le gouvernement qui sans avoir attendu les réponses des associations patriotiques demande que, sans atermoiements inutiles, cette question soit examinée.

M. Discry. — Et après!

M. Leburton. — La motion dit exactement qu'il n'y a pas lieu d'en délibérer et surtout pas avant que le gouvernement n'ait fait connaître son intention sur le sort qu'il entend réserver aux problèmes des pensions des veuves de guerre.

M. Discry. — On ne peut pas ajourner ce qui n'est pas à l'ordre du jour!

M. du Bus de Warnaffe. — Monsieur le Président, je demande la parole.

M. le Président. — Je vous en prie, Monsieur du Bus de Warnaffe.

M. du Bus de Warnaffe. — Monsieur le Président, je ne comprends vraiment pas l'attitude du groupe socialiste.

Qu'est-ce qu'une déclaration ministérielle? Qu'est-ce, en l'occurrence, une communication du Premier Ministre? C'est l'exposé d'un ensemble de problèmes soumis à la Chambre par le gouvernement et à propos desquels la Chambre marque sa confiance ou sa méfiance par le vote d'un ordre du jour de caractère général.

Le groupe socialiste prétend, à l'heure actuelle, découper à sa convenance, ce qui se trouve dans la déclaration ministérielle. A ce compte, je me demande pourquoi il y a deux motions seulement et non pas vingt.

La situation est claire : il y a la communication du Premier Ministre, et un ordre du jour de confiance. Et rien n'empêchait les socialistes de porter dans un ordre de jour de méfiance les problèmes sur lesquels ils proposent maintenant un vote par motion séparée. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Bohy. — Je demande la parole, Monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur Bohy, vous avez la parole.

M. Bohy (1). — Je suis désolé de devoir attirer l'attention de M. du Bus de Warnaffe sur ses contradictions.

Il y a dix minutes à peine, vous nous avez dit que le gouvernement a fait une déclaration sur sa politique économique et financière. Cette déclaration était précédée d'un long préambule sur les questions politiques. Sur la déclaration concernant les questions sociales et financières, nous avons annoncé que nous ne présenterions pas d'ordre du jour. Mais le Premier Ministre a traité aussi de problèmes politiques.

M. Discry. — Ce n'est pas sérieux, Monsieur Bohy.

M. Bohy. — L'ordre du jour est le fait de l'initiative du Premier Ministre. L'opposition a le droit de soulever ces problèmes. (*Colloques.*)

Je crois, en tout cas, qu'il y a place pour deux ordres du jour supplémentaires.

De heer Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lahaye.

De heer Lahaye. — Mijnheer de Voorzitter, mijn groep dringt erop aan dat u de Kamer over de vertrouwensmotie door de meerderheid ingediend, zoudt raaplegen. Het gaat hier trouwens om een stemming die het geheel van de regeringsverklaring aanraakt en men zich niet over fractionaire verklaringen, nog in de commissies te onderzoeken, uit te spreken heeft.

Onze groep dringt er dus op aan, dat gij de Kamer zoudt raadplegen. (*Zeer wel! op de banken van de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dejace.

M. Dejace. — Monsieur le Président, nous insistons pour qu'on ne fasse pas de procédure et qu'on ne se serve pas du règlement pour éviter que la Chambre puisse se prononcer sur des problèmes aussi importants que ceux qui ont été soulevés.

Nous avons, par exemple, déposé un ordre du jour dans lequel nous réclamions ce qu'une majorité des membres de la Chambre réclame : la diminution des dépenses militaires. On l'écarte, sous prétexte qu'il n'y a pas ici une majorité pour le soutenir.

Vous feriez beaucoup mieux d'interroger l'assemblée sur les problèmes qui sont posés par les différents groupes politiques. (*Tumulte.*)

M. le Président. — La parole est à M. Leburton.

M. Leburton. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai dit tout à l'heure que M. le Premier Ministre avait, dans sa déclaration, insisté pour que le projet de loi puisse être voté sans atermoiement inutiles.

L'honorable président du P.S.C. a confirmé lui-même ce point de vue, comme on peut le lire à la page 37 des *Annales parlementaires*, séance du 19 novembre 1959.

Voici ce que disait l'honorable Président du P.S.C. :

« Pour pouvoir exécuter pareille politique, il faut lever sans retard les hypothèques politiques dont vous avez parlé au début de votre exposé.

(1) Inséré d'après le *Compte rendu analytique*. (Décision de la Ch. des Repr. du 11 mars 1896.)

» Quinze ans après la libération, il n'est sûrement pas trop tôt pour liquider les séquelles de la répression, parce que cela est devenu une nécessité politique et parce que la réputation de notre pays l'exige lorsqu'il s'agit d'une question de simple humanité. »

La conclusion est par ailleurs celle-ci :

« Nous comptons donc sur le gouvernement pour lever au plus tôt ces hypothèques politiques, afin qu'il puisse se consacrer sans obstacle à la réalisation de sa politique économique et à l'amélioration du niveau de vie de toute la population.

» Le gouvernement s'est présenté à nous avec ce programme, le pays attend qu'il le réalise; pour cela notre appui lui est acquis. »

Il s'agit donc bien d'une question politique qui d'après le président de votre parti doit être réglée au plus tôt.

Je voudrais poser une question à l'honorable M. du Bus de Warnaffe.

Des questions de procédure sont invoquées en vue d'éviter une responsabilité que vous avez à prendre. (*Très bien! à gauche.*) Que ce soit aujourd'hui, dans quinze jours ou dans un mois, nous vous demanderons le vote sur cette motion. Elle fait partie de la discussion générale.

SUR LES BANCS SOCIAUX-CHRÉTIENS : Non! non! (*Colloques.*)

M. Leburton. — Si, elle fait partie aujourd'hui de la discussion générale. (*Non! non! sur les mêmes bancs.*) Nous voulons, dans cette discussion générale, lever toutes les équivoques.

Le Premier Ministre, suivi par le président de son parti, ayant déclaré qu'il entendait régler ces problèmes politiques, je m'étonne que M. le Premier Ministre ne nous déclare pas qu'il entend demander à sa majorité un vote clair et précis sur le « timing » qu'il a lui-même assigné à sa majorité. (*Exclamations sur les bancs sociaux-chrétiens.*) Cela signifie donc que, dans les semaines à venir, vous vivrez dans l'équivoque et que vous avez peur de demander à votre majorité de prendre ses responsabilités. (*Exclamations sur les bancs sociaux-chrétiens.* — *Colloques.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, mon plus grand souci est d'être tout à fait impartial.

Je crois sincèrement que la première motion n'est pas recevable. J'ai beaucoup de scrupule à le dire, car c'est moi qui dois décider d'après le règlement. C'est une motion qui, j'en suis convaincu, tend à ajourner un objet ne figurant pas encore à l'ordre du jour de la Chambre. Vous aurez l'occasion de la réintroduire d'une autre manière, au moment où ce projet sera à l'ordre du jour.

En ce qui concerne votre deuxième ordre du jour, je le considère comme recevable.

M. Leburton. — Monsieur le Président, je veux vous aider dans votre tâche. (*Ah! ah! ironiques sur les bancs sociaux-chrétiens.*) Je retirerai le dernier alinéa de mon premier ordre du jour, qui suscite des objections.

L'ordre du jour doit donc être maintenu quant aux premier, deuxième et troisième alinéas. (*Exclamations sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

M. Bohy. — Très bien!

M. le Président. — Il me paraît possible, Monsieur Leburton, de trouver une formule. (*Non! non! sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

Mesdames, Messieurs, c'est moi qui ai la responsabilité de conduire ces débats. (*Très bien! et applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Ny a-t-il pas moyen de s'entendre parler? Avec ce bruit, je n'entends rien!

Il est possible, dis-je, de trouver une formule. Dans sa déclaration, le Premier Ministre a demandé « d'examiner sans atermoiements ».

Etes-vous d'accord de remplacer le texte par « examiner »? Le Premier Ministre n'a pas demandé de voter, mais « d'examiner sans atermoiements ». Vous laisseriez tomber votre dernier paragraphe pour le remplacer par « et passe à l'ordre du jour ».

M. Leburton. — Etant très conciliant, Monsieur le Président, j'accepte votre proposition. Elle rejoint d'ailleurs le sens de la motion. (*Exclamations sur les bancs sociaux-chrétiens.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous allons passer au vote.

La Chambre est-elle d'accord pour accorder la priorité à l'ordre du jour impliquant la confiance? (*Oui! oui!*)

Il est bien entendu que cet ordre du jour ne couvre pas celui résultant de l'interpellation de M. Chalmet.

M. Leburton. — Ni les deux autres ordres du jour?

M. le Président. — Il couvre l'ordre du jour que vous avez déposé et qui vient d'être modifié, puisque nous votons sur l'ordre du jour de confiance.

M. Van Eynde. — Mais pas du tout! (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Je consulte la Chambre.

La Chambre est-elle d'accord pour accorder la priorité à l'ordre du jour de confiance? (*Oui! oui! sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

M. Harmegnies. — Je demande l'appel nominatif.

M. le Président. — Cet ordre du jour couvre donc l'ordre du jour modifié de MM. Leburton et Pierson.

De heer Van der Elst. — Ik kan me daarmede niet akkoord verklaren.

M. le Président. — La parole est à M. Leburton.

M. Leburton. — Monsieur le Président, nos délibérations doivent à tout le moins servir à faire la clarté; les motions qui sont déposées ne sont pas destinées à noyer les problèmes. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas déposé d'ordre du jour de méfiance.

Nous avons déposé des motions sur des points particuliers. Il est bien entendu que cela signifie que nous demandons un vote distinct sur ces ordres du jour et qu'on ne peut les faire couvrir par un ordre du jour général, qui n'a pas la portée que lui assigne son auteur, M. du Bus de Warnaffe. (*A gauche : C'est évident!*)

M. le Président. — Je consulte la Chambre. La Chambre est-elle d'accord pour donner la priorité à l'ordre du jour impliquant la confiance, étant entendu que cela couvre les deux ordres du jour, mais non l'ordre du jour de M. Chalmet? (*Non! non! sur les bancs socialistes.*) La Chambre est-elle d'accord sur cette façon de faire? (*Non! non! et protestations sur les bancs socialistes.* — *Approbation à droite.*)

Alors, je consulte la Chambre par assis et levé. (*Vives protestations sur les bancs socialistes.*)

Les membres qui sont d'avis de donner la priorité à l'ordre du jour pur et simple sont priés de se lever. (*Les membres de la majorité se lèvent.*)

M. Van Eynde. — C'est une escroquerie morale. (*M. le Président frappe du maillet.* — *Les protestations sur les bancs socialistes continuent.*) C'est une escroquerie morale.

M. le Président. — Je demande l'exclusion contre vous. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la droite.*) Je propose que M. Van Eynde, qui s'est permis de dire du président qu'il commettait une escroquerie morale, soit exclu. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.* — *Protestations sur les bancs socialistes.*)

M. Van Eynde. — Je demande la parole.

M. le Président (*élevant la voix pour couvrir le bruit.*) — L'épreuve contraire? (*Personne ne se lève sur les bancs de la minorité.*)

— La Chambre ratifie la proposition de M. le Président.

M. Van Eynde. — Je demande la parole, Monsieur le Président.

M. le Président. — Je vous donnerai la parole dans un instant. (*Plusieurs voix sur les bancs de la majorité : Après le vote!*)

M. Van Eynde. — Je demande la parole maintenant.

M. Leburton. — Monsieur le Président... (*La voix de l'orateur est couverte par le bruit.* — *M. Leburton monte à la tribune.* — *Non! non! et protestations sur les bancs du parti social-chrétien.* — *Bruit.*)

M. le Président. — Je vous en prie, Monsieur Leburton, je ne vous ai pas donné la parole. D'ailleurs le vote est terminé.

M. Leburton. — Monsieur le Président, je demande la parole pour un rappel au règlement. (*Non! non! et protestations sur les bancs du parti social-chrétien.*)

M. le Président. — Je vous en prie, Mesdames, Messieurs, M. Leburton a demandé la parole pour un rappel au règlement. Il a le droit de parler.

M. Leburton (*à la tribune.*) — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis un membre discipliné de cette Chambre et je n'ai jamais eu d'incident.

J'ai cru tout à l'heure que M. le Président m'avait donné la parole, et c'est la raison pour laquelle je suis monté à la tribune. Si M. le Président ne m'a pas donné la parole, je descendrai de la tribune. (*Très bien! sur les bancs du parti social-chrétien.*)

M. le Président. — La parole est à M. Leburton.

M. Leburton. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'allais demander la parole sur le sens du vote qui allait être émis. Je demande exceptionnellement la parole et lorsqu'elle m'est donnée, j'aime exposer clairement ma pensée.

Je ne comprends pas la position de la majorité de cette Chambre. Si la déclaration gouvernementale est un tout, elle comporte cependant des points précis, l'ordre du jour de l'honorable M. du Bus de Warnaffe couvre les intentions générales du gouvernement. Il couvre notamment les délibérations sur le projet de loi relatif à la Société nationale des Investissements, alors que... ce projet de loi n'est pas rapporté. Mais croyez-vous vraiment que ce que vous faites maintenant est une opération politique heureuse? Croyez-vous que le problème n'est pas posé avec clarté et pourquoi voulez-vous éviter le vote sur cet objet précis? Vous savez bien qu'il y a actuellement une grande inquiétude dans les milieux patriotiques, vous n'ignorez pas que dimanche prochain, par dizaines de milliers, les patriotes de ce pays vont manifester. (Colloques. — Bruit.)

Dans un régime de démocratie, il est normal que le pays sache quelles sont les intentions et les décisions des mandants; les motions que nous avons déposées ont le mérite de clarifier ce problème sous un double aspect. Oui ou non, êtes-vous décidés à voter le projet de loi relatif aux dommages et intérêts avant même d'avoir entendu l'opinion des associations patriotiques et avant d'avoir défilé au vœu des veuves de guerre?

Enfin, Mesdames, Messieurs, quant au problème de l'amnistie, à vous qui vous êtes prononcé à cette tribune, je vous demande, Monsieur le Premier Ministre, pourquoi n'obtenez-vous pas de votre majorité qu'elle se prononce clairement et qu'elle vous dise si elle est d'accord avec votre politique. Je crois qu'à ce moment crucial il est du devoir du gouvernement, après avoir exprimé son intention dans sa déclaration, de demander à la majorité si elle le suit dans la politique qu'il a esquissée. (Vifs applaudissements sur les bancs de la minorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Parisis.

M. Parisis (à la tribune). — Je partage entièrement l'inquiétude de M. Leburton en ce qui concerne ces questions qui nous touchent tous de très près, qu'il s'agisse d'amnistie ou d'autres sujets qui mettent le patriotisme en cause. Je crois que la finale du discours de M. Leburton nous indique que l'ordre du jour qu'il a déposé, et sur lequel il voudrait nous faire voter séparément, est tout à fait inutile.

Nous avons eu une déclaration formelle du gouvernement au sujet de sa décision de consulter les associations patriotiques. Actuellement, une commission travaille à la fois sur le problème des dommages et intérêts et sur la transformation de l'article 123sexies.

Nous faisons confiance au Premier Ministre, c'est là toute la portée du vote de la majorité et je souhaite pour cela que la minorité s'y associe. Le Premier Ministre ne voudra pas prendre la Chambre par surprise et lui demander de voter deux projets de loi (même s'ils ont été adoptés au Sénat) avant que cette commission ait terminé ses travaux.

Nous lui faisons cette confiance et, par conséquent, nous estimons que l'ordre du jour pur et simple est suffisant. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La Chambre s'est prononcée sur la priorité à donner à l'ordre du jour de confiance.

Avant de passer au vote, M. Van Eynde, contre lequel je demande l'exclusion, peut venir s'expliquer à la tribune.

Het woord is aan de heer Van Eynde.

De heer Van Eynde (op het spreekgestoelte). — Mijnheer de Voorzitter, Mevrouwen, Mijne Heren, na het persoonlijk incident dat ik enkele maanden geleden gehad heb met de voorzitter van deze Kamer, wist ik dat de ene of de andere dag de voorzitter, in samenwerking met de meerderheid, een strenge maatregel zou eisen.

EFN SIEM RECHTS : Gij hebt dat gezocht!

De heer Van Eynde. — Mijnheer de Voorzitter, vandaag vraagt gij mijn uitsluiting uit deze Kamer. Een uitsluiting uit de Kamer, dat wil zeggen, dat ik tot het einde van de vergadering niet meer in deze Kamer mag zijn. Betekent dat ook dat ik bij de stemming over het vertrouwen niet zal mogen tegenwoordig zijn?

STEMMEN RECHTS : Dat heeft geen belang.

De heer Van Eynde. — Hoe zo, dat heeft geen belang?

Ik heb gezegd : « C'est une escroquerie morale ». Ik kan er niet aan doen, dat, telkens wanneer de heer Van Eynde het woord neemt, de achtbare baron Kronacker meent dat het een persoonlijke aantijging is.

Als ik gezegd heb : « C'est une escroquerie morale » — en dat houd ik staande — dan betekent dat, dat de stemming waarbij de Kamer zal uitgenodigd worden om haar vertrouwen in de regering uit te drukken — zonder dat alle leden volledig zouden weten wat dat betekent — over al de punten die door de Eerste-Minister zijn aangeraakt geworden, dat dit een morele aftruggelarij is.

Indien ik dat zeg, dan zeg ik in feite niets anders dan datgene wat de achtbare heer Leburton op de tribune gezegd heeft, met andere woorden.

STEMMEN LINKS : Zeer juist!

De heer Van Eynde. — Mijnheer de Voorzitter, Mevrouwen, Mijne Heren, hoe zo? Men heeft ons hier een regeringsverklaring voorgelezen die handelde over talrijke punten. Men durft ons vandaag komen zeggen dat wij ons alleen zouden mogen uitspreken over de financiële en economische politiek van de regering. (Nee! neen! links. — Onderbreking. — De heer Voorzitter hamert.)

Ik roep uw bescherming in, Mijnheer de baron. (De heer Voorzitter hamert.)

De heer Voorzitter. — Gij hebt recht op mijn bescherming, Mijnheer Van Eynde.

De heer Van Eynde. — Hoe zo? Men leest ons een regeringsverklaring voor die alle punten van de regeringspolitiek zou behandelen. Men heeft toegelaten dat zowel de woordvoerders van de meerderheid, en in de eerste plaats de voorzitter van de Christelijke Volkspartij hier kwamen zeggen dat zij de regering volgen in bepaalde punten die zij heeft voorgesteld; dat zij niet alleen de regering volgen, maar dat men hier ook een precieze timing komt voorleggen voor de afhandeling van die gehele politiek, met voorkeur aan bepaalde punten uit die politiek. Men heeft toegelaten dat de achtbare woordvoerder van de Volksunie, onze collega Van der Elst, hier een hele redevoering uitsprak, handelend uitsluitend over de punten die thans gedekt worden door de motie van de achtbare heren Leburton en Pierson.

En ten slotte, zou men ons verbieden te vragen dat de Kamer zich duidelijk zou uitspreken over de punten waarover wij een duidelijke uitspraak verwachten. Waarover zou de Kamer zich dan wel mogen uitspreken? (Onderbreking.)

De heer Voorzitter. — Laat a. u. b. de heer Van Eynde spreken.

De heer Van Eynde. — Waarover zou de Kamer zich dan wel mogen uitspreken? Over de financiële en economische politiek van de regering, waarover wij tien verschillende verklaringen hebben gehoord in de laatste maanden? Over een begroting die wij niet kennen en waarover wij tien verschillende cijfers in de laatste weken hebben gehoord? Maar over punten gedekt door precieze wetontwerpen, waarvan er sommige reeds in de andere Kamer gestemd zijn, en die deel uitmaken van de regeringsverklaring en de regeringspolitiek, daarover zou de Kamer zich niet mogen uitspreken!

Mijne Heren, zeg dan ineens dat het parlement geen zin meer heeft! (Onderbrekingen rechts.)

Zeg dat het niet nodig is de regeringsverklaring en de regeringspolitiek nog te bespreken!

Zeg dat gij bereid zijt de heer Eyskens te volgen, niet omdat gij vertrouwen in hem hebt, maar omdat gij hem niet durft laten vallen, terwijl de heer De Schryver in Congo verblijft.

Zeg dat allemaal, dan zult gij ten minste eerlijk zijn!

Maar, Mijne Heren, gij weet dat het een moeilijk vraagstuk is, en dat het een gewetensvraagstuk is voor verschillende leden van de meerderheid, en indien gij niet toelaat dat de Kamer haar mening zou uiten in dit moeilijk vraagstuk, dan begaat gij een morele aftruggelarij.

Maar, wat stond gisteren op de dagerde. (Onderbrekingen. — De Voorzitter hamert.)

Laat mij me richten tot ernstige mensen.

Er stond hier gisteren op de dagorde een interpellatie van de heer Verroken, zij was toegevoegd bij de regeringsverklaring.

Indien de heer Verroken zich gisteren niet zo moedig had teruggetrokken, dan zouden wij waarschijnlijk gestaan hebben voor een stemming ofwel over een motie, ofwel over een wens van de heer Verroken met betrekking tot het probleem van de talentelling. Zou de Kamer dan ook niet het recht gehad hebben om zich daarover uit te spreken? (Op de banken van de christelijke volkspartij : Natuurlijk! natuurlijk!)

Of zou dan opnieuw een « morele aftruggelarij » begaan zijn ten opzichte van diegenen, die op straat een bepaalde thesis verdedigen en in de Kamer een andere, Mijnheer de Eerste-Minister?

De heer Loos. — Gij moet oppassen op wat gij zegt!

De heer Posson. — Pas op!

De heer Van Eynde. — Ik zal precies zeggen wat ik wens te zeggen.

De heer Loos. Wij ook.

De heer Van Eynde. — Mijnheer de Eerste-Minister, wij kennen uw moeilijkheden van de laatste dagen en wij begrijpen waarom gij aan de heer Voorzitter teken geeft dat een spreker de tribune moet verlaten.

Gij moogt echter niet vergeten dat gij ter beschikking van de Kamer staat en dat het uw eerste plicht is aan de Kamer duidelijk te zeggen welke politiek gij meent te moeten voeren met betrekking tot al de punten, die in de regeringsverklaring werden besproken.

Mijnheer de Voorzitter, wanneer u de Kamer vraagt mijn uitsluiting te handhaven, dan zal ik daartegen protesteren, maar ik wil mij niet verder verdedigen tegen uw partijdige aanvallen. (*Protest op de christelijk-socialen en op de liberale banken.*)

M. le Président. — Je demande à M. Van Eynde s'il est disposé à retirer les mots « escroquerie morale » qu'il a prononcés à l'adresse du Président.

De heer Van Eynde. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb u toegelicht in welke betekenis ik de woorden « escroquerie morale » gebruikte heb.

Ik wil u getuigen dat die woorden niet tot u gericht waren, maar ik kan niet aanvaarden dat ik verplicht zou worden deze woorden terug te trekken, wanneer men op het punt staat hier wel degelijk een « escroquerie morale » te begaan.

M. le Président. — Je regrette, mais puisque M. Van Eynde ne veut pas retirer ces mots, qu'ils soient adressés au Président ou à une partie de l'assemblée, je demande à la Chambre de se prononcer sur ma proposition d'exclure M. Van Eynde. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité. — Vives protestations sur les bancs socialistes, où plusieurs veulent prendre la parole.*)

— Par assis et levé, la Chambre décide d'exclure M. Van Eynde. Bij zitten en rechtstaan, beslist de Kamer de heer Van Eynde uit te sluiten.

M. le Président. — J'invite M. Van Eynde à quitter la salle... (*La plupart des membres du groupe socialiste se lèvent et commentent à quitter la salle*) ... faute de quoi je serai obligé de suspendre la séance.

M. Larock. — Je demande la parole, Monsieur le Président.

M. le Président. — Vous pouvez demander la parole pour un rappel au règlement.

M. Larock. — Je demande la parole pour un rappel au règlement, car nous sommes solidaires de M. Van Eynde qui... (*La voix de l'orateur se perd dans le tumulte.*)

M. le Président. — Le règlement est formel. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs de la majorité.*) Il est fait pour tout le monde... (*La voix de M. le Président est couverte par le bruit et les colloques.*)

M. Larock. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. E. Cooreman. — Moi aussi, je fais appel du règlement, mais M. Van Eynde doit d'abord quitter l'hémicycle. (*Exclamations sur les bancs socialistes. — Violents colloques.*)

M. le Président. — J'invite M. Van Eynde à quitter la salle. S'il ne le fait pas, je devrai suspendre la séance. (*L'assemblée devient houleuse. — M. le Président fait fonctionner la sonnerie électrique.*)

— La séance est suspendue à 16 h. 35 m.

De zitting is geschorst te 16 u 35 m.

Elle est reprise à 17 h 30 m.

Ze wordt hervat te 17 u 30 m.

M. le Président. — La séance est reprise.

M. Léo Collard a demandé la parole pour s'expliquer avant le vote.

La parole est à M. L. Collard.

M. L. Collard (à la tribune). — Mesdames, Messieurs, je m'excuse, je suis presque complètement aphone, mais je crois qu'étant donné l'ambiance particulière de la séance, avant la suspension, il y a pour moi une obligation morale de venir personnellement à cette tribune pour vous lire, au nom du groupe socialiste, la déclaration que voici.

Je désire, au nom du groupe socialiste, souligner ce qu'il y a d'admissible dans la volonté de la majorité d'éviter, par un artifice de procédure, de prendre publiquement position sur la motion présentée par MM. Leburton et Pierson.

Je considère que la bonne foi m'oblige à constater que les deux objets qui y sont visés ont incontestablement été un des éléments du débat, et non des moindres.

Non seulement ils ont été, on l'a dit, je ne le répéterai plus, la matière d'une partie de la déclaration que M. le Premier Ministre a faite au nom du gouvernement, mais, bien plus, ils ont été expressément une des conditions auxquelles, au nom du groupe P.S.C. de la majorité, l'honorable M. Théo Lefèvre a subordonné son vote de confiance.

D'après le *Compte rendu analytique* de la séance du 19 novembre, à la fin de son discours, il s'est exprimé comme suit : « Pour pouvoir exécuter pareille politique, il faut lever sans retard les hypothèques politiques dont vous avez parlé... » (c'était à vous qu'il s'adressait, Monsieur le Premier Ministre), « ... dont vous avez parlé au début de votre exposé. Quinze ans après la libération, il n'est sûrement pas trop tôt pour liquider les séquelles de la répression, parce que cela est devenu une nécessité politique, parce que la réputation de notre pays l'exige, parce qu'il s'agit d'une question de simple humanité. »

Le second point visé par M. Théo Lefèvre était le problème linguistique; je le laisse de côté, il n'est pas au débat de ce jour.

Et la conclusion de M. Théo Lefèvre était la suivante : « Nous comptons donc sur le gouvernement pour lever au plus tôt ces hypothèques politiques, afin qu'il puisse se consacrer sans obstacle à la réalisation de sa politique économique et à l'amélioration du niveau de vie de toute la population. »

« Le gouvernement s'est présenté à nous avec ce programme, le pays attend qu'il le réalise. Pour cela, notre appui lui est assuré. »

Nous constatons après cette déclaration, faite au nom d'une partie de la majorité, qu'aujourd'hui la même majorité refuse de se prononcer sur la question de la priorité à donner à la question des dommages-intérêts dus par des collaborateurs et refuse de donner satisfaction aux veuves de guerre, au moment même où il prend des mesures tendant à accroître la fiscalité.

De plus, en ce qui concerne le second ordre du jour, qui vise expressément l'amnistie, dois-je rappeler que la motion n'indique nullement une prise de position sur la confiance, mais tend à faire approuver par la majorité des déclarations que le Premier Ministre lui-même a faites.

M. Van Eynde vient d'être exclu pour avoir dit qu'il s'agissait d'une escroquerie morale. Cela ne pourra pas nous empêcher de dire qu'il s'agit d'une dérobade devant une prise publique de responsabilité et d'ajouter que cette dérobade souligne cruellement, sur un problème majeur d'ordre moral, les divisions qui déchirent le gouvernement et la majorité et les marchandages qui, seuls, permettent encore au gouvernement de survivre.

Puis-je me permettre enfin, avec l'autorisation de M. le Président, d'exprimer en quelques mots la position du groupe socialiste à l'égard de la sanction prise contre M. Van Eynde.

Dans le tumulte, M. le Président a pu croire que les termes reprochés lui étaient adressés. Après l'explication de M. Van Eynde, cette interprétation n'était plus permise.

Dès lors, vous ne pouvez pas nous empêcher d'estimer que la sévérité présidentielle paraît excessive sinon injustifiée.

Je me rappelle parfaitement — et c'est pourquoi j'ai demandé de venir moi-même à la tribune — avoir employé les mêmes termes à propos de la consultation populaire, lorsqu'au nom du groupe socialiste, j'ai combattu la déclaration du gouvernement P.S.C. homogène. J'ai dit que la majorité absolue, sur laquelle s'appuyait ce gouvernement, était la conséquence d'une escroquerie morale dont le corps électoral avait été la victime. La Chambre ne s'est pas indignée. Je n'ai pas été rappelé à l'ordre. Bien au contraire, le gouvernement a tenu à se justifier et à montrer que je me trompais.

Je crois que le gouvernement actuel aurait été mieux inspiré en ayant fait de même aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, l'exclusion de M. Van Eynde, si elle est maintenue, nous frapperait tous, étant donné les conditions dans lesquelles elle a été décidée, et il nous resterait à quitter la séance à notre tour. (*Longs et vifs applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gaston Moulin, qui a demandé à pouvoir expliquer son vote.

M. G. Moulin (à la tribune). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous n'avons, nous les communistes, ni aujourd'hui, ni antérieurement, contribué en quoi que ce soit à faire perdre du temps à la Chambre, ni à discréditer le système parlementaire.

Nous croyons, au contraire, que tout doit être fait, plus particulièrement en cette période politique difficile, pour permettre au parlement de jouer son rôle responsable avec le maximum d'autorité et d'efficacité. Nous croyons que c'est la meilleure façon de barrer la route à ceux qui, du côté de la majorité, rêvent, comme on a déjà commencé à le faire, de régler les problèmes politiques importants en dehors du parlement. Nous ne pensons pas qu'ils aient le droit de se cantonner, pour combattre les positions politiques de l'adversaire, dans les discussions sur la procédure. C'est un signe de faiblesse.

Nous constatons à la fin de ce débat que le Premier Ministre et sa majorité se sont dérobés aux questions précises qui ont été posées à la fois par des représentants de l'opposition et même par certains membres de la majorité.

Nous constatons que, tout à l'heure, dans sa réponse, le Premier Ministre n'a pas eu un seul mot pour justifier le fait que le gouvernement n'ait rien à dire en ce qui concerne les possibilités et la nécessité de diminuer les dépenses militaires, que non seulement l'opposition, mais aussi des membres de votre majorité considèrent comme trop élevées, reflétant ainsi une opinion que se répand grandement dans le pays.

Nous prenons note — et que ceux qui n'ont rien encore compris en prennent conscience — que ce gouvernement, dirigé par un ministre social-chrétien qui se dit démocrate, n'a pas eu un seul mot à dire pour répondre aux revendications légitimes et justifiées qui s'élèvent dans la classe ouvrière et dans d'autres couches de la population.

Vous avez beaucoup parlé de prospérité et vous avez aussi parlé d'austérité sans dire ce que signifient ces mots dans votre esprit. Mais nous savons ce que cela veut dire. L'austérité signifie pour vous : « Pas de hausse de salaires. Stop! aux revendications de la classe ouvrière. »

Messieurs de la majorité, vous avez évité de répondre clairement au problème qui vous a été posé tout à l'heure, celui de l'amnistie et je vous ai crié de mon banc : « J'invoite les manifestants d'Anvers à venir voir ce qui se passera dimanche prochain dans les rues de Bruxelles. J'invoite la majorité et les manifestants d'Anvers à réfléchir sur ce qu'ils feront demain en ce qui concerne le coup d'éponge qui nous est proposé en faveur de l'incivisme. »

Mesdames, Messieurs, la classe ouvrière jugera l'action gouvernementale. Nous savons que monte dans le pays un courant de mécontentement tel que nous pouvons dire que sous la pression ouvrière — et vous avez parlé de pression, Monsieur le Premier Ministre — vous serez balayés. Et il ne faudra plus longtemps pour le faire. C'est dans ces conditions que nous avons déposé un ordre du jour fixant ce que devrait faire un gouvernement lié aux revendications populaires, et que nous voterons contre la confiance. (*Applaudissements sur les bancs communistes. — Rires sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

M. G. Moulin (retournant à son banc). — Riez! rira bien qui rira le dernier!

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, j'ai écouté avec grande attention l'exposé de M. Collard.

Les faits sont les suivants : M. Van Eynde n'a pas quitté la Chambre après que celle-ci eut prononcé son exclusion.

Par conséquent, réglementairement, M. Van Eynde devrait être exclu pour huit séances.

Je veux admettre que, dans le tumulte qui s'est produit à ce moment, M. Van Eynde n'ait peut-être pas entendu que je lui demandais de quitter la Chambre et je propose à la Chambre de me suivre en ne maintenant l'exclusion que pour aujourd'hui.

Sommes-nous d'accord? (*Non! non! sur les bancs socialistes. — Oui! sur les bancs de la majorité.*)

M. Castel. — Nous pensons tous ce que M. Van Eynde a dit!

M. Larock. — Monsieur le Président, je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Larock.

M. Larock. — Monsieur le Président, je fais appel à cette impartialité dont vous vous êtes réclamé vous-même tout à l'heure.

Quand vous avez dit : « Je veux être impartial », nous étions persuadés de votre absolue sincérité et en ce moment encore, nous vous faisons confiance.

Comment les choses se sont-elles passées? A un certain moment... (*protestations sur les bancs sociaux-chrétiens*)... mais, Messieurs... (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs où l'on crie : « Assis! » — Colloques. — M. le Président frappe du maillet et réclame le silence.*)

M. le Président. — Je vous en prie, Messieurs. Je veux maintenant faire preuve de partialité en faveur de M. Larock en le laissant achever, car sur ce point, vous n'avez plus le droit de prendre la parole. (*Murmures sur les bancs sociaux-chrétiens.*) Je vous prie de laisser parler M. Larock.

M. Larock. — Mais je ne voudrais pour rien au monde, Monsieur le Président, bénéficier de votre partialité! Quel est ce langage! (*Protestations sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

Vous venez à l'instant d'interroger la Chambre. Permettez-vous qu'un membre de l'opposition vous réponde? Je vous le demande. Sinon, je me rassierai, mais je n'ai que faire de votre partialité, laissez-moi vous le dire! (*Très bien! sur les bancs socialistes. — Protestations sur les bancs de la majorité.*)

Dans un moment de tumulte, a retenti une interruption de M. Van Eynde : « C'est une escroquerie morale! » (*Interruptions sur les bancs de la majorité.*)

A ce moment-là, vous avez dit textuellement : « Je n'admets pas qu'on m'accuse d'avoir commis une escroquerie morale. » Oui ou non, est-ce ce que vous avez dit?...

M. Van Eynde est monté à la tribune. Il a précisé que le terme d'escroquerie morale ne s'appliquait pas à vous, Monsieur le Président. (*Interruptions sur les bancs sociaux-chrétiens.*) Cette explication lui a coûté un peu d'amour-propre, puisqu'en quittant la tribune, il a parlé d'humiliation. Mais c'est une explication que nous croyons valable. Nous en sommes solidaires. Vous ne lui refuserez pas le mérite de la sincérité. Ce que notre collègue a entendu dénoncer, c'est l'attitude d'un groupe politique, à l'occasion d'une décision présidentielle.

Monsieur le Président, je regrette de constater qu'après avoir entendu cette explication, vous avez dit : « Que M. Van Eynde ait adressé son interruption au président ou à une partie de l'assemblée, je confirme la sanction d'exclusion. »

Monsieur le Président, je vous demande instamment, en pesant bien votre décision, de reconsidérer la sanction que vous avez prise contre lui et de ne pas prendre fait et cause pour la majorité. Vous êtes le Président de l'assemblée entière.

Un changement de décision vous honorerait, du moment où vous devez admettre que l'interruption de M. Van Eynde ne s'adressait pas à vous. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — Je voudrais faire remarquer à l'honorable M. Larock que l'expression « escroquerie morale » fut employée immédiatement après que j'eus fait une proposition à la Chambre. Il a été dit : « C'est une escroquerie morale. »

sur les bancs sociaux-chrétiens : Très juste!

M. le Président. — Messieurs, je vous en prie!

L'expression ne pouvait s'adresser qu'à moi. (*Exclamations sur les bancs socialistes.*) J'étais le seul à avoir parlé.

Il se passa, tout à l'heure, un fait moins grave. Un membre a employé un terme que j'ai qualifié de non parlementaire. Je lui ai demandé de le retirer. Il le fit aussitôt.

J'ai demandé à M. Van Eynde de retirer son expression. Il ne le fit point, disant simplement qu'elle ne m'était pas adressée.

Je regrette, mais j'ai, moi, de la moralité une notion qui ne me permet pas d'admettre qu'on accuse quelqu'un d'escroquerie morale. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

L'exclusion de M. Van Eynde fut décidée par la Chambre. Si la Chambre désire revenir sur sa décision, il lui est loisible de le faire. Il n'appartient pas au Président d'aller à l'encontre d'une décision de l'assemblée.

La Chambre désire-t-elle revenir sur son vote d'exclusion? (*Oui! oui! sur les bancs socialistes. — Non! non! sur les bancs de la majorité.*)

Mesdames, Messieurs, il ne reste pas autre chose à faire que de passer au vote.

M. le Président. — La parole est à M. Huysmans.

M. Huysmans. — Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude d'intervenir dans la discussion. Je m'en suis même abstenu soigneusement.

Je ne suis pas non plus ici pour donner des leçons à mon successeur. Il me reste cependant suffisamment d'oreille pour avoir entendu exactement ce qui s'est passé.

Van Eynde, que je connais quelque peu... (*Rires.*)

M. Demuyter. — Beaucoup!

M. Huysmans. — ... est un homme que je respecte. Son tempérament est peut-être légèrement différent du mien (*nouveaux rires*); c'est pourquoi, il m'est permis de le juger objectivement.

Il m'est arrivé, quand j'avais l'honneur de présider cette assemblée, de le rappeler à l'ordre. J'ai, par conséquent, le droit de parler maintenant, avec quelque objectivité.

M. Van Eynde ne s'est pas adressé à vous, Monsieur le Président, et il n'avait pas eu l'intention de le faire. Il a parlé très clairement, et l'on ne peut lui imputer une intention qu'il n'a pas eue.

D'après moi, vous avez commis une seconde erreur. C'est lorsque vous avez déclaré qu'il avait également mis en cause la droite de l'assemblée. M. Van Eynde ne s'est pas non plus adressé à une partie de l'assemblée.

Il a fait usage d'un mot abstrait, qui ne visait personne et a été employé dans cette assemblée des centaines de fois.

Si j'avais dû intervenir de la même manière, je ne serais pas resté longtemps à votre fauteuil. L'expression employée par M. Van Eynde s'adressait à toute l'assemblée, sans distinction. Il n'a pas personnalisé.

Dans ces conditions, croyez-en ma vieille expérience, regardez de temps à autre l'assemblée avec quelque ironie. (*Hilarité.*) Quand on discute sur les bancs, ce n'est pas vous que l'on vise. Je pense que vous vous êtes trompé!

J'insiste. Cette erreur doit appartenir au passé. (*Interruptions sur les bancs sociaux-chrétiens. — M. le Président frappe du maillet.*) Nous n'avons aucun intérêt à corser encore l'atmosphère qui règne parfois dans cette assemblée. Nous avons autre chose à faire. La situation est assez grave pour que nous essayions de trouver un terrain d'entente, même dans le cadre de la procédure.

M. le Président. — La parole est à M. Charpentier.

M. Charpentier. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je n'abuse jamais de la parole à cette tribune. Je suis spectateur et auditeur plus souvent qu'orateur.

Je constate que, dans les séances de commission, dans le calme, nous faisons de bon travail, et je crois vraiment que cela sert l'institution parlementaire. Mais quelle est la productivité de nos séances publiques? Je me permets de vous dire mon impression aujourd'hui; je vais parler comme citoyen belge ayant assisté à cette séance de la Chambre.

J'ai vu que nous avons consacré pratiquement trois heures de cette séance à nous occuper d'un de nos collègues, qui est honorable, comme nous le sommes tous (*sourires*), mais qui, tout de même, à de nombreuses séances, constamment, provoque des incidents systématiques, de manière que l'impression doit être pour l'opinion publique que vraiment le parlement belge n'a rien à faire.

Nous sommes sollicités par beaucoup de problèmes importants, économiques et autres, développés par l'honorable Premier Ministre. On a parlé aussi de problèmes qui provoquent plus de passion dans l'opinion, et parmi ceux-là, il y a la question linguistique, la question de l'incivisme, les demandes des veuves de guerre, le Congo et l'armée. Tout cela appelle l'attention du parlement; mais nous n'y avons consacré qu'une heure aujourd'hui; puis pendant trois heures, la Chambre des députés de Belgique, dans le cadre de cette Europe qui se constitue et de ce monde qui tend à s'unifier... (*Interruptions sur les bancs socialistes*) ... la Chambre des députés de Belgique s'est occupée uniquement de M. Van Eynde. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

Moi, qui suis extrêmement attaché au régime parlementaire, je tiens à dire combien, aux yeux de l'opinion, il paraîtra regrettable que nous ayons perdu notre temps de cette manière, et combien il est souhaitable que dans le groupe socialiste, où bon nombre de membres pensent sûrement ce que je viens de dire, on ait le courage de le dire à M. Van Eynde, en cessant de se solidariser avec ses attitudes si nuisibles au prestige du parlement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Je demande à l'honorable M. Huysmans s'il propose — car il y a déjà une décision de la Chambre — que l'assemblée modifie sa décision?

L'honorable membre propose-t-il la réintégration de M. Van Eynde?

La parole est à M. Huysmans.

M. Huysmans. — Je vous suggère une proposition fort simple. D'après moi, il y a confusion, et je le répète : M. Van Eynde n'a jamais visé la personne du Président. (*Interruptions et protestations sur les bancs de la majorité. — M. le Président frappe du maillet.*)

UNE VOIX À DROITE : Si, le Président a été visé.

M. Huysmans. — Non, c'est inexact. Vous personnalisez une expression abstraite.

M. le Président. — Laissez parler M. Huysmans!

M. Huysmans. — Dans ces conditions, que j'invoque, Monsieur le Président, si j'étais à votre place, je prendrais moi-même l'initiative de faire dans ce sens une proposition à la Chambre. (*Applaudissements sur les bancs socialistes. — Rires ironiques sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornet.

M. Cornet. — Monsieur le Président, je désire faire remarquer que M. Van Eynde, au lieu de retirer ses paroles, vous a accusé de partialité en quittant la tribune.

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Non! non!

M. Cornet. — Si, il en est bien ainsi.

M. le Président. — Je demande à la Chambre si elle désire suivre M. Huysmans ou non. (*Non! non! sur les bancs de la majorité.*)

M. Lahaye. — Écoutons notre doyen!

M. Demuyter. — Oui, écoutons notre doyen et ne versons pas d'huile sur le feu.

M. le Président. — Je demande à la Chambre de bien vouloir se prononcer. Veut-elle maintenir l'exclusion de M. Van Eynde pour une séance?

Que ceux qui désirent cette exclusion veuillent bien se lever.

— Par assis et levé, la Chambre décide l'exclusion de M. Van Eynde pour une séance.

(*Les membres du groupe socialiste se lèvent et quittent l'hémicycle. — De leden van de socialistische groep staan op en verlaten de vergaderzaal.*)

M. le Président. — La Chambre a déjà décidé qu'elle accorderait la priorité à l'ordre du jour de confiance au gouvernement.

De Kamer heeft reeds beslist de voorrang te geven aan de motie van vertrouwen aan de regering.

Nous allons donc passer au vote sur cet ordre du jour.

Wij gaan dus over tot de stemming over deze ordemotie.

Het woord is aan de heer Van der Elst.

De heer Van der Elst. — Mijnheer de Voorzitter, ik wens om alle dubbelzinnigheid te voorkomen, te beklemtonen dat de stemming over de vertrouwensmotie geen stemming insluit over de motie, neergelegd door de heer Leburton.

De heer De Paepe. — Is er geen naamafroeping?

De heer Moyersoen. — Een naamafroeping is niet nodig.

M. le Président. — Nous devons voter par appel nominal, le règlement est formel. (*Signe d'assentiment de M. le Premier Ministre.*) Je fais remarquer à l'honorable M. Moyersoen que l'article 57, troisième paragraphe, est formel à cet égard.

M. Moyersoen. — Monsieur le Président, il ne s'agit pas ici d'une déclaration ministérielle, donc il ne faut pas voter par appel nominal.

M. le Président. — La parole est à M. Théo Lefèvre.

M. Th. Lefèvre. — Monsieur le Président, le vote électrique est un vote par appel nominal. C'est la raison pour laquelle je demande que l'on passe au vote électrique, et non au vote par l'appel des noms, comme cela se fait d'ailleurs pour les projets de loi et les déclarations gouvernementales.

M. le Président. — Je regrette de ne pouvoir me déclarer d'accord avec M. Th. Lefèvre. Le règlement est formel, il dit : « Le vote s'exprime à haute voix par appel nominal en conclusion des débats portant sur la déclaration gouvernementale. »

Nous passons donc à l'appel nominal sur la motion de confiance déposée comme conclusion de la discussion sur la déclaration de M. le Premier Ministre.

— Il est procédé au vote par appel nominal sur la motion de confiance.

Er wordt overgegaan tot de naamafroeping over de vertrouwensmotie.

117 membres y prennent part.

117 leden nemen er deel aan.

111 répondent oui.

111 antwoorden ja.

3 répondent non.

3 antwoorden neen.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, la Chambre adopte.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen.

Ont répondu oui :

Hebben ja geantwoord :

MM. Allard, Barbé, Barbeaux, Behogne, Berghmans, Bijens, Bode, Boey, Brasseur, Charpentier, Claeys, E. Cooreman, L. Cooremans, Cornet, Counson, Mme G. Craeybeck-Orij, MM. d'Alcantara, Debucquoy, Décarpentrie, Decker, De Clercq, De Gent, De Gryse, Dehandschutter, Delhache, de Looze, Delwaide, De Mey,

Mme de Moor-Van Sina, MM. De Nolf, De Paepe, Dequae, De Saegeer, Destenay, Deviliers, De Vleeschauwer, Devos, Dewulf, Dexters, Discry, Drèze, du Bus de Warnaffe, Dupont, Duvivier, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fimmers, Gaspar, Gillès de Pélicy, Gilson, Harmel, Herbiet, Hermans, Jacques, Jaminet, Jeune-homme, Kiebooms, Kofferschläger, Lahaye, Lavens, Lebas, R. Lefebvre, Lefère, Th. Lefèvre, Lindemans, Loos, Martens, Mertens, Mertens de Wilmars, Meyers, Moriau, Moyersoën, Olislaeger, Parisi, L. Peeters, Pêtre, Piers, Piron, Posson, Quaghebeur, Robyns, Saint-Remy, Scheyven, Schot, Servais, Smedts, Streef, Tanghe, Van Caeneghem, Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe, Van den Boeynants, Van den Daele, Van den Eynde, Vandenhende, Van Doorne, Van Elslande, Van Hamme, Van Offelen, Van Royen, Verbist, Verboven, Verhamme, Verhenne, Vermaere, Verroken, Wigny, Willot, Wirix et Kronacker.

Ont répondu non :

Hebben neen geantwoord :

MM. Dejae, G. Moulin et Van der Elst.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Demuyter, D'haeseleer et Grootjans.

M. le Président. — Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître le motif de leur abstention.

De leden die zich onthouden hebben, worden verzocht de reden van hun onthouding op te geven.

Het woord is aan de heer D'haeseleer.

De heer D'haeseleer. — Mijnheer de Voorzitter, Mevrouwen, Mijne Heren, ik heb mij bij de stemming onthouden om de beweegredenen uiteengezet door mijn collega Grootjans in zijn tussenkomst van gisteren, met wiens houding ten overstaan van de verhoging van de extrabelastingen ik mij van in het begin heb solidair verklaard.

Ik sta er evenwel op te verklaren dat ik niet ja heb gestemd, omdat ik nog immer gekant blijf tegen de aangekondigde verhoging van de belastingen — het gemakkelijkste toevluchtmiddel. Ik ben de overtuiging toegedaan dat, indien de homogene C.V.P.-regering na de verkiezingen van 1 juni 1958 niet zo lichtzinnig met de staatsgelden had omgesprongen, men vandaag niet het hoofd zou hebben moeten bieden aan de bestaande thesauriemoeilijkheden.

De heer Loos. — Dat is een rede, geen verklaring van een onthouding. (Woordenwisselingen.)

De heer Demuyter. — Laat hem toch spreken.

M. Th. Lefèvre. — Il ne faudrait pas deux déclarations comme celle-là (Colloques.)

KRETEN RECHTS : Dat is een redevoering!

M. Demuyter. — Laissez parler M. D'haeseleer.

De heer D'haeseleer. — Ik heb niet neen gestemd omdat ik mij ten volle rekenschap geef van de ernstige en zware taak die de regering op zich heeft genomen ten overstaan van Belgisch-Congo; omdat ik, voorlopig althans, aan de regering de mogelijkheid wil bieden de beloften, bij monde van de Eerste-Minister afgelegd, in te lossen, te weten :

1° Dat de vooropgestelde hervormingen tot sanering van de sector ziekte-invaliditeit geen enkele der betrokken nationale landsbonden zal bevoordeligen ten nadele van de andere;

2° Dat de overdreven en niet verantwoorde staatsuitgaven krachtig zullen tegengewerkt worden;

3° Dat bij de N.A.T.O. een krachtig houding zal worden aangenomen, om de militaire uitgaven te besnoeien;

4° Dat de onderhandelingen met de petroleumproducenten zullen worden voortgezet om eventueel een vermindering op hun winstmarge te bekomen.

Ten slotte zal de behandeling van de rijksmiddelenbegroting mij in een nabije toekomst in de gelegenheid stellen mijn houding eventueel te herzien.

M. Demuyter. — Je me suis abstenu, comme je l'ai déclaré hier à la tribune, parce que la politique impondérée, dans laquelle le gouvernement s'est engagé — malgré les avis à lui donnés — en novembre 1958 et en janvier 1959, continue à provoquer, pour la Belgique et le Congo Belge, des effets désastreux, compromettant la communauté belgo-congolaise, si nécessaire aux deux pays pour leur action bienfaisante dans le monde et pour leur propre situation morale et matérielle.

J'ajoute aussi ce que j'ai déclaré hier, à la fin de mon intervention, que je voterai contre le gouvernement si vous proposez l'amnistie pour ceux qui ont sciemment trahi le pays pendant la guerre.

De heer Grootjans. — Ik heb mij onthouden voor de redenen die ik in mijn betoog heb uiteengezet.

M. le Président. — Il nous reste à voter sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Chalmet.

La Chambre est-elle d'accord pour donner la priorité à l'ordre du jour de confiance? (Assentiment.)

Voici le texte de cet ordre du jour :

« La Chambre,

» Ayant entendu l'interpellation de M. Chalmet;

» Ayant entendu l'exposé de M. le Ministre de l'Agriculture sur les mesures qu'il avait déjà prises et qu'il se proposait de prendre pour venir en aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse,

« Fait confiance au gouvernement et passe à l'ordre du jour.

» (Signé) DU BUS DE WARNAFFE; CORNET. »

« De Kamer,

» Na de interpellatie van de heer Chalmet te hebben gehoord,

» Alsook de uiteenzetting van de heer Minister van Landbouw over de door hem reeds getroffen of nog te treffen maatregelen om de door de droogte geteisterde landbouwers hulp te verlenen,

» Betuigt haar vertrouwen in de regering en gaat over tot de orde van de dag.

» (Get.) DU BUS DE WARNAFFE; CORNET. »

— L'ordre du jour de confiance est adopté.

De motie van vertrouwen wordt aangenomen.

DEMANDE D'INTERPELLATION. — VRAAG TOT INTERPELLATIE.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la Chambre est saisie d'une demande d'interpellation de M. Cudell adressée à M. le Ministre de la Défense Nationale « sur le sort que la réforme de l'armée actuellement en cours réserve au personnel civil de complément de son département et sur les raisons pour lesquelles le licenciement d'un grand nombre de membres de ce personnel a déjà été décidé ».

Aanvraag tot interpellatie van de heer Cudell, gericht tot de heer Minister van Landsverdediging « over het lot dat bij de thans doorgevoerde legerhervorming wordt voorbehouden aan het burgerlijk hulp personeel van zijn departement en over de redenen om welke reeds werd beslist tot de afdanking van een groot aantal leden van bedoeld personeel ».

Cette interpellation sera renvoyée à la suite de l'ordre du jour.

ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

Communication du bureau. — Mededeling vanwege het bureau.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous devons maintenant fixer l'ordre de nos travaux pour la semaine commençant le 8 décembre.

Puisque la Chambre ne siégera pas la semaine prochaine, j'espère que les commissions mettront bouchées doubles.

L'ordre du jour, que je vous propose pour la semaine commençant le 8 décembre, est le suivant :

1° Interpellation de de heer Major... (protestations sur les bancs sociaux-chrétiens).

La Chambre a accordé l'urgence à cette interpellation et M. le Premier Ministre l'a acceptée pour le mardi 8 décembre.

2° Interpellation van de heer Verroken...

De heer Verroken. — Ik vraag het woord.

De heer Voorzitter. — Ik verleen u het woord.

De heer Verroken (1). — En mijn interpellatie dan? Ik heb mijn interpellatie ingediend om ze te laten koppelen aan de beraadslaging over de regeringsverklaring. Men vroeg mij de interpellatie uit te stellen tot 8 december.

Nu stelt men die weer uit. Dat zal een slechte indruk wekken in het Vlaamse land. Ik vraag dus om spoedbehandeling. (Instemming rechts.)

M. le Président. — La Chambre a accordé l'urgence à l'interpellation de M. Major, mais si elle accorde l'urgence à votre interpellation, elle peut décider de l'inscrire avant l'interpellation de M. Major. (Marques d'approbation sur les bancs sociaux-chrétiens.)

Is de Kamer het eens? (Instemming. — Assentiment.)

Aldus zal geschieden. We hebben dus, 1° de interpellatie van de heer Verroken, en 2° de interpellatie van de heer Major. (Instemming.)

(1) Overgenomen uit het *Beknopt Verslag*. (Beslissing van de K. d. V. d.d. 11 maart 1896.)

La parole est à M. Dejace.

M. Dejace. — Monsieur le Président, je voudrais savoir si vous avez noté que nous étions contre la dernière motion de confiance que vous avez mise aux voix. (*Exclamations à droite.*)

M. le Président. — Oui, Monsieur Dejace.

M. Dejace. — Je voudrais savoir également ce que devient l'ordre du jour déposé par MM. Leburton et Pierson.

M. le Président. — Je fais remarquer à M. Dejace que cet ordre du jour était couvert par la motion de confiance sur laquelle la Chambre s'est prononcée.

Alors, à la suite des deux interpellations déjà inscrites à l'ordre du jour, viendraient les projets suivants :

- 1° Projet de loi sur la fermeture des entreprises;
- 2° Projet de loi concernant les conseils de prud'hommes;
- 3° Projet de loi contenant le budget des classes moyennes.

Je fais maintenant un appel pressant aux commissions pour qu'elles travaillent et pour qu'elles siègent la semaine prochaine vraiment sans désemparer. (*Assentiment.*)

Ik dank u.

— La séance est levée à 18 h 25 m.

De zitting wordt geheven te 18 u 25 m.

Mardi, 8 décembre, séance publique à 14 heures.

Dinsdag, 8 december, openbare vergadering te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par MM. Bode, Claeys, Eneman, Moriau et Van Royen.

Vragen werden ter tafel gelegd door de heren Bode, Claeys, Eneman, Moriau en Van Royen.

RAPPORTS DÉPOSÉS. — VERSLAGEN INGEDIEND.

Les rapports suivants ont été déposés :

1° Par M. Van den Daele, au nom de la Commission du Travail et de la Prévoyance sociale sur la proposition de loi portant modification de la loi du 9 juillet 1926 organique des conseils de prud'hommes;

2° Par M. De Paepe, au nom de la Commission spéciale, sur le projet de loi relatif à la fermeture d'entreprises.

Volgende verslagen werden ingediend :

1° Door de heer Van den Daele, namens de Commissie voor de Arbeid en Sociale Voorzorg over het wetsvoorstel houdende wijziging van de wet van 9 juli 1926 op de werkrechtcraden;

2° Door de heer De Paepe, namens de Bijzondere Commissie, over het wetsontwerp betreffende de sluiting van ondernemingen.